# L'INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE AU TEMPS DU FRÈRE CYPRIEN II PARTIE: 1879-1897.

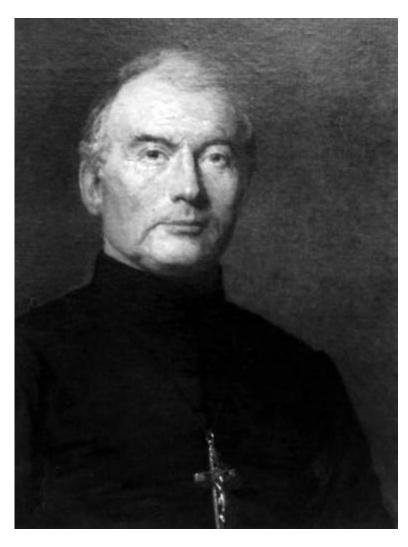
#### Introduction.

La première partie du généralat du f. Cyprien Chevreau avait été une période consacrée à poursuivre l'organisation de l'Institut, dans un temps de relative tranquillité pour l'enseignement congréganiste. Mais déjà on pouvait relever les indices d'une évolution de cette situation.

La seconde période, d'août 1879 à 1897, année de la mort du supérieur général, s'annonce d'emblée comme une époque de luttes et de difficultés. Tout un courant de pensée s'exprime alors pour lutter contre l'influence de l'Eglise en France et Léon Gambetta s'en fait l'interprète en lançant le 4 mai 1877 le cri fameux : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » On voulait substituer à l'âge théologique une civilisation marquée par le positivisme.

La lutte allait se placer sur le terrain politique et se concrétiser par la mise en place d'une législation sectaire qui visait explicitement l'expulsion des congréganistes de toutes les écoles publiques, et qui, plus tard, n'hésiterait pas à mettre en cause l'existence même de leurs instituts

Il s'agit donc, pour les supérieurs de ceux-ci, d'une période cruciale qui les oblige à conduire des adaptations parfois très onéreuses pour répondre à la situation nouvelle. Le F. Cyprien Chevreau et son conseil devront donc faire face, jusqu'à la fin du généralat, à une véritable tempête, celle de la laïcisation, qui secoua alors la plupart des congrégations vouées à l'enseignement en France et s'étendit aussi aux colonies où travaillaient les Frères de Ploërmel.



F. Cyprien CHEVREAU (1816-1897) Supérieur général de 1861 à 1897.

## I.- 4<sup>ème</sup> RÉÉLECTION DU F. CYPRIEN – CINQUIÈME MANDAT : (1879-1889).

Lors du 4<sup>ème</sup> chapitre général, convoqué le 1<sup>er</sup> août 1879, le f. Cyprien Chevreau est réélu et cette fois pour un mandat de dix années. Le chapitre avait modifié la répartition de l'Institut en provinces, les ramenant à quatre, confiées chacune à un assistant du supérieur : celle de l'Est, sous la direction du f. Job Renault, regroupait les établissements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Inférieure, celle de l'Ouest, confiée au f. Anatolien Gérard, comprenant ceux des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan ; la province du Centre se réduisait à la maison-mère, sous la responsabilité du f. Ferdinand Tourtier et le f. Yriez-Marie Chapel avait la charge des colonies et des établissements hors de Bretagne.

#### Un climat politique qui se dégrade.

À partir de 1879, commence une nouvelle phase dans la vie et le développement de la congrégation de Ploërmel. Pas plus que Jean-Marie de la Mennais, ses disciples n'ont été épargnés par la persécution contre son œuvre scolaire. Sous la IIIème République radicale, le personnel congréganiste des écoles primaires devient l'objet de critiques, de tracasseries, d'attaques. Dès 1880, la *Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne* fait état des épreuves que doivent supporter, dans l'un ou l'autre des départements, les écoles dirigées par les frères; on ne parle pas encore de persécution, mais le mot sera bientôt employé:

« La *Chronique*, on le comprend, *écrit le f. Léontin Le Sourd*, ne peut signaler toutes les épreuves extérieures qu'ont eu et qu'ont encore à subir, dans plusieurs départements, quelques-unes de nos écoles. Cependant ces épreuves acceptées religieusement et vaincues avec honneur, devront former un jour les plus belles et les plus solides pages des annales de l'Institut. Il importe donc que nos Frères ne négligent pas de consigner en détail au Registre historique de leur établissement [...] les faits tels qu'ils se produisent, avec toutes les pièces et tous les documents authentiques à l'appui. \(^1\)

Depuis quelques années déjà, il est vrai, le temps est à la suspicion : le développement d'écoles libres congréganistes dans les départements de l'Ouest de la France, et notamment de pensionnats qui attirent souvent des élèves provenant des communes voisines, ne manque pas d'inquiéter les autorités administratives. En 1879, le gouvernement diligente une enquête sur les écoles congréganistes tenant lieu d'école publique dans des localités importantes, pour les garçons comme pour les filles. Les rapports des inspecteurs généraux, dont les conclusions sont transmises aux préfets, révèlent une certaine inquiétude :

« Depuis longtemps, comme on sait, écrit l'Inspecteur général Baudouin, les Frères de Lamennais (sic) et ceux de la Doctrine Chrétienne reçoivent et attirent dans leurs écoles les enfants des communes voisines et quelquefois éloignées [...] La pension mensuelle est fort modique, mais la vente des livres, du papier, des plumes, de l'encre, ... procurent aux Frères des perceptions considérables qui leur ont permis d'élever dans un grand nombre de villes des maisons d'enseignement : Josselin, Châteaulin, Pontivy, etc.[...] Depuis seize ans j'ai dénoncé ce système d'enrichissement qui dénature l'école publique, mais jusqu'ici mes plaintes sont restées sans effet<sup>2</sup>. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> N° 1, janvier-avril 1880, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport du 16 décembre 1880. Arch. Nat. F 17 12450.

Ces rapports aboutissent à la formulation de griefs : le maître ou la maîtresse de l'école communale est sous la dépendance de celui ou celle de l'école libre ; le local destiné à l'école publique appartenant aux communes est souvent peu convenable tandis que les beaux bâtiments sont réservés aux élèves de l'école libre.

La critique concernant les locaux tombe d'elle-même, puisque les congréganistes n'en sont en rien responsables, étant donné que l'entretien des bâtiments dépend exclusivement des municipalités, mais les rapports d'inspecteurs reprochent au système de favoriser la séparation des élèves en payants et gratuits au risque d'un traitement préférentiel pour les premiers.

En 1881, l'inspecteur du Finistère, enquêtant sur les écoles libres qui fonctionnent dans des communes dépourvues d'école publique, exhorte le préfet à user de la force de la loi pour contraindre les municipalités à en ouvrir une. Quant à l'Inspecteur général Baudouin, il conclut son rapport par ces mots : « Les pensionnats congréganistes se sont multipliés et accrus dans toute la Bretagne. Aujourd'hui le mal s'étend à toute l'académie de Rennes<sup>1</sup>. »

Saisi de ces rapports, Ferdinand Buisson, directeur général de l'Enseignement primaire, envoie une note à tous les préfets : « Il importe de mettre fin le plus promptement possible à une situation aussi préjudiciable aux intérêts de l'enseignement public². » Les responsables des congrégations devront donc s'attendre à des mesures de rétorsion dans un proche avenir.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans l'académie de Rennes, qui compte alors sept départements, l'inspecteur général recense les pensionnats congréganistes : 41 pour les garçons, 264 pour les filles.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Note du 28 décembre 1886. Arch. Nat. F 17 12450.

#### Second voyage du F. Cyprien à Rome.

Au mois d'octobre 1879, lors du passage à Ploërmel de Mgr Hillion, évêque du Cap Haïtien, qui devait se rendre à Rome, l'occasion s'offrit de nouveau au f. Cyprien d'entreprendre le voyage vers la ville éternelle, en compagnie du prélat, qu'il avait déjà accompagné à l'époque de son précédent voyage *ad limina*. Le supérieur général emmenait avec lui les frères Edme Robert et Ferdinand Tourtier, assistants, et le f. Léontin Le Sourd, son secrétaire particulier. Après l'audience accordée par le pape Léon XIII, le R.F. Cyprien demeura une semaine à Rome, consacrant presque tout son temps à des démarches relatives à son Institut. Dans ses rencontres avec les responsables de la Curie, il reçut l'assurance que son initiative en faveur de la profession des trois vœux de religion était accueillie favorablement et il bénéficia, en vue de la demande d'approbation de l'Institut, de précieux avis des prélats romains.



**Léon XIII, Joachim PECCI (1810-1903)** Il succède à Pie IX le 20 février 1878. Le 7 mars 1891, il signe l'approbation officielle de l'Institut des Frères.

#### Demande d'union des Frères de Normandie.

L'une des questions importantes abordées au chapitre avait été une demande transmise par les frères de Sainte-Marie de Tinchebray<sup>1</sup>. Il faut rappeler que ces Frères, établis à Tinchebray en 1851 par M. Duguey, avec la collaboration de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, avaient partie liée avec une congrégation de prêtres qui s'était constituée sous l'autorité de leur fondateur.

Mais à la mort de M. Duguey, survenue le 12 février 1877, son successeur, l'abbé Foucault, avait été reconnu comme supérieur par les uns et les autres à la condition expresse de séparer les intérêts des deux groupes. Cette séparation entre les Pères et les Frères de Tinchebray, fut prononcée, après accord de l'évêque de Séez, le 23 août 1878. Mais le groupe des Frères, s'estimant lésé par les conditions du partage des biens, et inquiet pour son avenir, restait profondément divisé. Après avoir tenté en vain plusieurs formules de conciliation le nouveau supérieur proposa alors aux Frères de Tinchebray, compte tenu des liens créés à l'origine avec l'Institut de Ploërmel, d'envisager une annexion à cette congrégation. Mgr Rousselet, évêque de Séez, qui avait d'abord marqué son opposition à ce projet, finit par s'y rallier. Peu à peu, le groupe des Frères de Tinchebray, dans son ensemble, se montra favorable à cette solution, à la double condition de former, en cas d'annexion, une province à part et aussi de conserver, en ce qui concerne l'engagement religieux, la profession des trois vœux, telle qu'elle avait été établie dès l'origine de leur société.

Le f. Cyprien, consulté par M. Foucault sur ce projet, l'avait étudié avec la plus grande attention, et l'avait présenté au chapitre général de 1879. Les membres du chapitre ne pouvaient que reconnaître la difficulté que constituait, en cas de réponse favorable à une pareille demande, l'introduction dans la congrégation de deux catégories de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur cette question, cf. F. Jean PRÉVOTEAU, Les Frères de Tinchebray (1850-1882), Études Mennaisiennes, n° 36, mars 2007.

Frères, dont les uns, ceux de Tinchebray, professeraient les trois vœux de religion, et les autres le seul vœu public d'obéissance. Sans rejeter la demande qui lui était faite, le chapitre ne pouvait donc l'agréer tant que cette question ne serait pas réglée.

Informé de la présence à Rome du f. Cyprien Chevreau, l'abbé Foucault lui écrivit pour qu'il obtienne sur cette affaire le jugement éclairé du dicastère compétent.

"Votre excellente idée, *lui répondit le supérieur général*, a été comme un trait de lumière pour moi, car il est évident que, dans la question pendante, nul avis ne saurait être comparable à celui de la Sacrée Congrégation<sup>1</sup>, car en l'espèce, nul tribunal n'est compétent comme celui-là.[...] J'ai donc exposé qu'il existe en Normandie une petite congrégation d'une centaine de Frères, lesquels demandent de s'annexer à nous; mais qu'il y a cette différence que nous ne prononçons publiquement que le vœu d'obéissance, bien que nous puissions faire en particulier les deux autres vœux, tandis que, dans la congrégation qui demande à s'annexer, les Frères émettent obligatoirement et publiquement les trois vœux. Toute la difficulté, ai-je dit, est ici.[...]

La réponse ne s'est point fait attendre. Elle vous surprendra peutêtre, comme elle m'a surpris moi-même, par sa rondeur et sa netteté :[...] Annexion entière ou rien !"

Telle est la solution qu'on m'a donnée. Je ne me permettrai pas d'y ajouter un seul mot. Rome a parlé. Pour moi, la cause est finie [...] C'est à vous qu'il appartient de voir, en toute liberté, ce qu'il vous convient de faire<sup>2</sup> "

L'abbé Foucault transmit donc la position du Saint-Siège aux Frères de Tinchebray .Ceux-ci s'y étant ralliés, non sans hésitations cependant, la perspective de l'annexion fut acceptée en chapitre, le 11 août 1879, et positivement demandée au Supérieur de Ploërmel.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Congrégation des Évêques et Réguliers.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du 3 novembre 1879. AFIC.



R.P. Auguste FOUCAULT (1823-1881)

Deuxième supérieur des Frères de Tinchebray, il succède au Fondateur, le R.P. Charles-Augustin Duguey

En réalité, la situation de la congrégation des Frères de Tinchebray, dans la conjoncture politique française, lui commandait une prise de position rapide, car son existence même était en question.

Le 19 mars 1879, le ministre Jules Ferry avait déposé un projet de loi dont l'article 7 stipulait : « Nul n'est admis à diriger un établissement public [...] s'il appartient à une congrégation non autorisée. » L'article 7 avait été rejeté par le Sénat, mais le ministre avait agi par décret le 29 mars 1880, donnant un délai de trois mois aux congrégations non autorisées pour présenter une demande de reconnaissance. Or la congrégation des Frères de Tinchebray était de celles-là : le temps lui était donc compté. Conscients de la menace, tous les amis des Frères les pressent d'agir. Le 28 mai 1880, le R. F. Cyprien Chevreau et le R.P. Foucauld signent le traité d'annexion des Frères de Sainte-Marie de Tinchebray à la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. Le 10 juin suivant, les évêques de Bayeux et de Séez ratifient le traité et le R. F. Cyprien informe, le lendemain, le ministre de l'Instruction Publique de la fusion réalisée.

Le supérieur général l'annonçait en ces termes à son Institut le 29 juin 1880 :

« Nos chers frères de Normandie seront désormais les enfants de la Congrégation au même titre que les autres et je suis heureux de vous dire que, dans un rapide voyage que j'ai fait à travers la Normandie j'ai été profondément touché et édifié de tout ce que j'ai vu et entendu ; j'ai rencontré non seulement des hommes de cœur et d'intelligence mais des religieux d'une abnégation, d'un zèle et d'un dévouement admirables, précieux noyau pour le développement de l'œuvre aussitôt que les circonstances le permettront<sup>1</sup>. »

Le F. Cyprien avait tenu à saluer et encourager tous les Frères de la nouvelle province dont il confia la direction, le 11 août 1880, à son secrétaire, le f. Léontin Le Sourd. Lors de la clôture de la retraite d'août 1880, l'annexion est ratifiée. L'Institut de Ploërmel s'agrandissait de 75 Frères et de 15 établissements en Normandie.

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique n° 2, 20 juin 1880, p. 1-2.

Cette même année, une distinction était accordée au f. Cyprien Chevreau : en août 1880, le gouvernement espagnol fit remettre au Supérieur général des Frères la croix de Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem<sup>1</sup>, en témoignage de reconnaissance pour l'œuvre éducative de l'Institut.

Mais dans le temps où lui arrivaient ces encouragements, le R. F. Cyprien voyait se préciser la menace d'une lutte sans merci menée par le gouvernement contre les congrégations enseignantes, surtout masculines, et notamment sa congrégation encore en recherche d'affermissement et de reconnaissance par le Saint-Siège.

#### Les premières lois Ferry.

Le 4 février 1879, Jules Ferry devenait ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Waddington : il allait conserver ce portefeuille dans cinq cabinets différents et s'employer avec ténacité à la réalisation d'une véritable révolution scolaire, aidé de collaborateurs de même mentalité positiviste : Paul Bert, Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire, Félix Pécaut, inspecteur général.

Face à ces menaces, des hommes politiques clairvoyants et courageux alertent l'opinion. Charles Chesnelong<sup>2</sup>, sénateur, veut ouvrir les yeux de tous et dévoiler ce qui se trame encore en secret :

\_

<sup>1</sup> L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dépendant du roi d'Espagne, avait pour grand-maître le président du Sénat de ce pays.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Charles Chesnelong (1820-1899) maire d'Orthez (B.-P.) en 1855, avait soutenu le régime impérial. Après l'Empire, il devint l'un des chefs du parti légitimiste, mais le 29 novembre 1873 il opte pour le septennat. Il se consacre alors à la défense de la liberté d'enseignement et lutte contre les lois Ferry. Il est élu sénateur inamovible le 24 novembre 1876.



Charles CHESNELONG (1820-1899) Maire d'Orthez (Basses-Pyrénées). Élu sénateur inamovible en 1876.

« Il s'agit d'exclure, peu à peu, par des procédés administratifs, les congrégations religieuses enseignantes et autorisées [...] de toute participation à l'enseignement public. »

Les premières mesures ne tardèrent pas : le gouvernement dès le 19 mars 1879 présentait deux projets de loi. Le premier s'en prenait à la loi Falloux et en excluait tout ce qui touchait à la collation des grades. Il a déjà été question, à propos des Frères de Tinchebray, de l'article 7 de ce projet, aui interdisait tout enseignement membres des congrégations non autorisées: cela concernait cinq cents Instituts en France, au premier rang desquels figurait la Compagnie de Jésus. Devant l'opposition du Sénat à l'article 7, le ministre utilisa la procédure des décrets, qui furent publiés le 29 mars 1880.

Ces décrets fixaient un délai de trois mois aux congrégations pour faire la demande d'autorisation. Le délai écoulé, commencèrent les expulsions : elles provoquèrent une grande émotion dans le pays. Huit mille religieux et près de cent mille religieuses en furent les victimes. Des magistrats et des officiers préférèrent démissionner plutôt que d'y participer.

Cependant, durant cette vague d'expulsions, les petites congrégations masculines vouées à l'enseignement primaire ne furent guère inquiétées et il est surprenant de constater que la *Chronique des* 

Frères de l'Instruction Chrétienne des années 1880-1881 ne fait pas écho à ces événements.

#### Premières laïcisations en Martinique.

Les décrets de Ferry constituaient des instruments redoutables aux mains des ennemis de la religion. On s'en rendit compte aux colonies où un pouvoir local hostile aux congréganistes devança parfois les attaques qui se préparaient dans la métropole. C'est ainsi que, dès 1880, le Conseil général de la Martinique décide d'expulser progressivement les Frères des écoles communales de l'île. Le f. Arthur Greffier, directeur principal, protesta énergiquement dans une lettre adressée au Gouverneur :

"Cette situation [...] est inacceptable. Je ne me sens ni la force de m'y résigner, ni le courage de l'imposer à mes Frères... À la fin de cette année scolaire, je remettrai entre vos mains la direction des écoles communales que le gouvernement nous avait confiées<sup>1</sup>."

Des interventions supérieures empêchèrent l'application de cette décision. Mais, en janvier 1882, le gouverneur, M. de Sainte-Luce, notifiait au f. Arthur la fermeture de toutes ses écoles, à l'exception de neuf. Le Conseil général avait voté au directeur principal une rente viagère de 4000 francs, eu égard aux services rendus ; mais le f. Arthur refusa dignement cette proposition ; il quitta la Martinique et demanda asile pour ses derniers jours à ses Frères restés en Guadeloupe<sup>2</sup>. A la fin de juillet 1883, il ne restait plus à la Martinique qu'une école de Frères, l'école libre supérieure Sainte-Marie, à Fort-de-France.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique de l'Institut des Frères, 31 janvier 1881.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il devait y décéder, dix ans plus tard, le 12 juin 1892.

#### Situation en France.

Poursuivant ses objectifs, le ministre de l'Instruction publique fit proclamer, le 16 juin 1881, une loi qui obligeait tout enseignant, même instituteur-adjoint, à être pourvu du brevet de capacité<sup>1</sup>, titre qui était jusqu'alors exigé des seuls titulaires d'école. À vrai dire, la structure de l'Institut de Ploërmel, dont le plus grand nombre des écoles ne comptaient qu'un ou deux maîtres, obligeait la majorité de Frères à posséder le diplôme, ce qui était le cas de 965 d'entre eux sur 1370 alors en exercice. Il fallut donc préparer les autres maîtres à l'examen obligatoire. Il s'ensuivit pour certains établissements une surcharge des enseignants, et même quelques fermetures d'écoles. Mais on travailla avec ardeur dans les noviciats de Lavacan, Flers et Ploërmel et les brevets requis, ainsi que les certificats d'aptitude pédagogique qui les complétaient, furent obtenus et permirent à tous les maîtres de se conformer à la nouvelle réglementation.

Le 16 juin 1881, fut également promulguée une loi qui établissait la gratuité de l'enseignement primaire public, réservant aux seules écoles de l'État les fonds publics payés par tous les citoyens soumis à l'impôt. Il n'est pas douteux que le ministre et ses collaborateurs, notamment Paul Bert, rapporteur de la loi, en espéraient un effet désastreux pour les écoles libres catholiques qui seraient contraintes de prélever sur les familles des rétributions onéreuses.

Le 28 mars 1882, après l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans, est votée une loi imposant la neutralité scolaire : les ministres des cultes sont exclus de l'école publique, les prières sont proscrites et l'enseignement religieux est supprimé des programmes ; les insignes religieux sont bannis des salles de classe. L'article I du projet de loi énonçait en effet : « L'enseignement primaire comprend l'instruction

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il faut signaler toutefois que les prescriptions de la loi ne s'appliquaient pas aux adjoints qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1881, comptaient 35 ans d'âge et 5 ans au moins de services comme adjoints. (Art. 4, 3°)

morale et civique. » On pressa le ministre de préciser le sens de la neutralité confessionnelle : il répondit évasivement. Les premiers manuels scolaires édités sur le sujet furent soumis par les catholiques à la Commission de l'Index, à Rome : ils furent condamnés le 15 décembre 1882¹. Cinq évêques avaient publié des mandements sur le document romain : ils furent déférés au Conseil d'État qui trancha en faveur du ministre. Pour apaiser les esprits, le ministre adressa aux instituteurs, le 17 novembre 1883, une lettre où il leur recommandait la plus grande réserve dans l'enseignement de la morale ; mais cette lettre était accompagnée de la liste de 25 livres adoptés pour 1883-1884, parmi lesquels figuraient précisément les ouvrages prohibés par l'Index.

La fonction des enseignants religieux en poste dans les écoles publiques est donc directement menacée, et on le constate très vite. Les amis des congréganistes jettent un cri d'alarme :

« Depuis deux ans, déclare en 1884 le président de la Commission départementale de Saint-Brieuc, les frères placés dans le département des Côtes-du-Nord sont en butte aux suspensions fantaisistes, aux révocations brutales et aux expulsions arbitraires. » Et il ajoute cette remarque qui mérite d'être soulignée :

« La qualité de frère de l'Institut de Ploërmel ne peut être un motif suffisant de révocation, car il est impossible d'oublier que c'est le vénérable abbé de la Mennais qui a, le premier, distribué l'instruction populaire gratuite dans notre pays, à une époque où les communes n'avaient ni chemins, ni bâtiments d'école, ni ressources pour instruire les enfants<sup>2</sup>. »

La campagne électorale de 1885 se développa sous le signe de la menace du « péril clérical » et amena à la Chambre deux cents francsmaçons<sup>3</sup>; en janvier 1886, le radical René Goblet accepta le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La *Chronique* publie le décret dans son numéro du 5 mars 1883 avec un commentaire emprunté à la *Semaine Religieuse de l'Archidiocèse d'Auch*.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cité par le journal *L'Indépendance bretonne*. Cf. *Chronique* du 2 février 1884

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> D'après Le Voltaire du 13 avril 1887.

portefeuille de l'Instruction publique et hâta la discussion au Sénat du projet préparé par Paul Bert et déjà voté à la Chambre en 1884, qui préconisait la laïcisation du personnel scolaire dans l'enseignement primaire public. C'était pour les congrégations enseignantes un coup qui pouvait leur être fatal.

#### Accident de santé du f. Cyprien Chevreau.

Toutes les épreuves qui s'abattaient sur la congrégation des Frères eurent leur contre-coup sur la santé du supérieur général. Lors d'un voyage dans la région de Nantes, il fut soudain frappé d'une paralysie de la main droite accompagnée de vives douleurs cérébrales. On l'emmena au pensionnat de Toutes-Aides, à Doulon où les médecins ordonnèrent les soins appropriés et un repos absolu. La maison était dirigée par le f. Thadée Parthenay qui, lui même atteint déjà de l'affection qui devait l'emporter, prodigua à son supérieur les attentions les plus dévouées.

Empêché par son état de santé de présider les retraites annuelles, le F. Cyprien avait transmis au f. Job Renault, son assistant, ses exhortations aux Frères :

"N'oubliez pas que nous avons besoin, plus que jamais, d'être des saints : des hommes de foi, de charité, d'obéissance, observateurs exacts de nos saintes règles. Donnez à tous, en mon nom, les avis que vous croirez nécessaires ou utiles à cet égard [...] Les temps sont difficiles, sans doute ; mais n'est-ce pas dans le péril que les braves savent surtout se montrer? Que tous reçoivent, au dernier jour, la couronne de justice que le souverain Juge réserve à ceux qui lui seront fidèles jusqu'à la fin<sup>1</sup>!"

Pour assurer sa convalescence, le f. Cyprien se retira à Hyères (Var), en décembre 1882, où il fut l'hôte de l'abbé Arnaud, directeur d'une œuvre de jeunes, dans sa maison Notre-Dame de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 7 août 1882. AFIC.

l'Hermitage. Il put s'y reposer durant quelques mois et rentra en avril 1883 à Ploërmel, après avoir visité au passage quelques-unes des écoles des Frères du Midi.

#### Une opposition imprévue.

L'Institut des Frères était donc à cette époque environné de menaces. Pourtant l'épreuve surgit du côté où le f. Cyprien ne l'attendait pas. Mgr Boucher, évêque de Saint-Brieuc, fit écrire au supérieur général des frères qu'il s'opposait à l'ouverture d'un petit postulat qu'on se proposait d'établir à Guingamp. Le motif allégué était le danger de nuire au recrutement des séminaires diocésains.

Le f. Cyprien, dans une lettre du 14 août 1882 adressée au vicaire général qui lui avait transmis la décision épiscopale, exprime sa douleur et son étonnement :

"Cette lettre, je l'avoue, m'a causé une profonde et pénible surprise : je n'étais point préparé à une pareille opposition [...] Nous avons des maisons absolument semblables dans plusieurs autres diocèses de Bretagne [...] et l'on ne s'est jamais aperçu que ces très modestes asiles fussent un obstacle au recrutement du clergé. C'est dans le diocèse de Vannes que se trouvent nos principaux noviciats [...] le grand séminaire regorge de jeunes lévites qui, pour la plupart, sont élèves de nos Frères. [...] Ah! Monsieur le Vicaire général, permettez-moi de le dire : il m'est impossible de croire que les écoles athées qui remplaceront forcément à la longue les écoles des Frères soient le bon moyen de multiplier les vocations ecclésiastiques."

Le supérieur général des Frères doit donc faire face à des oppositions venues de divers côtés. Malgré son état de santé encore fragile, il s'engage dans la lutte avec courage. Il a rappelé au scolasticat des jeunes frères pour préparer les brevets simples ou supérieurs exigés pour la tenue des écoles. Pour intensifier le recrutement, il a développé les postulats : ceux de Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure) et de Livré (Ille-et-Vilaine) ont fourni,

depuis 1876, 198 jeunes pour les noviciats de Ploërmel ou de Flers. Il exhorte tous les Frères à s'engager activement dans cette œuvre :

"Cultivez donc avec une attention toute spéciale les germes de vocation que vous découvrirez dans vos élèves... Ne vous laissez pas décourager par la crainte de quelques défections inévitables. Tout le grain confié à la terre ne produit pas ; est-ce une raison pour ne rien semer? N'oubliez pas surtout que votre piété, votre régularité, votre zèle et votre dévouement sont les moyens par excellence d'inspirer à vos disciples le désir d'embrasser une vie si sainte et si méritoire<sup>1</sup>."

Il trouve, dans les circonstances présentes une raison supplémentaire de préparer activement la reconnaissance de l'Institut par le Saint-Siège. Or celle-ci passe par l'introduction dans l'Institut de la profession des trois vœux de religion. Il y prépare ses Frères par ses circulaires de janvier 1884, sur les grandeurs de la pauvreté et de la chasteté religieuses.

L'opposition manifestée par l'évêque de Saint-Brieuc constitue pour le f. Cyprien une incitation pressante à agir. Il s'en explique dans une lettre adressée, le 18 juin 1884, à Mgr Bécel, le propre évêque de l'Institut de Ploërmel :

"Je ne suis pas libre de me taire, car il ne s'agit de rien de moins que de l'avenir même de la congrégation dont je suis responsable.

Aussi longtemps que je n'ai eu à combattre que des hommes notoirement ennemis, j'ai fait bonne contenance. Mais voici que l'attaque me vient de ceux-là mêmes qui doivent être et qui sont nos défenseurs naturels. Car, il faut bien que je l'avoue, il s'agit d'un évêque. Voici ce que ce prélat a dit et répété à plusieurs députés qui s'intéressent à notre œuvre : "Cette congrégation n'a pas mes sympathies : elle est mal organisée ; elle devrait avoir un prêtre pour supérieur ; on n'y fait pas assez de noviciat, etc. C'est une

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique, 5 mars 1883.

congrégation destinée à disparaître ; et c'est pour cela que je m'oppose à l'ouverture d'un juvénat dans mon diocèse."

J'ai été longtemps, Monseigneur, à pouvoir croire à ces paroles ; mais les témoignages sont tels qu'il ne m'est plus possible d'en douter aujourd'hui. Et ces propos sont d'autant plus étranges, que de nombreux évêques, et la cour de Rome elle-même, ont grandement approuvé et loué nos Constitutions. L'accusation relative au noviciat est dénuée de fondement, car, depuis plusieurs années déjà, nos jeunes gens font trois années, au moins, de noviciat."

Le F. Cyprien demande donc à son évêque conseil et soutien ; et il ajoute :

"Je crois donc que c'est un devoir pour moi de suivre l'avis qui m'a été donné à Rome lors de mon dernier voyage, c'est-à-dire de faire approuver nos Constitutions. On m'a même fortement engagé à m'adresser de préférence à la Propagande par l'intermédiaire de Votre Grandeur, pour obtenir cette approbation<sup>1</sup>."

Mgr Boucher maintenait son opposition au noviciat de Guingamp; de plus il estimait que l'école de Rostrenen faisait concurrence à son petit séminaire de Plouguernével. Le F. Cyprien accepta de céder cet établissement aux Dames de la Retraite de Vannes.

Cependant le supérieur des Frères avait fait parvenir au Saint-Siège, par l'intermédiaire du P. Daüm, de la congrégation du Saint-Esprit, un exemplaire des Constitutions de l'Institut, en vue d'y effectuer, le cas échéant, les corrections opportunes. L'évêque de Saint-Brieuc, de son côté, accorda, en juillet 1885, l'autorisation souhaitée pour l'ouverture du postulat de Guingamp. C'était le cinquième pour l'Institut, et une nouvelle occasion d'espérer en l'avenir.

Mais toutes ces épreuves, on le comprend, avaient provoqué, chez certains Frères des inquiétudes : le f. Cyprien, dans sa correspondance, s'efforçait avec une bonté paternelle, de leur apporter

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> LAVEILLE, *Op. cit.*, p. 316.

le réconfort. Le supérieur général réservait aussi une part de son cœur aux missionnaires, que la persécution n'épargnait pas non plus.

Il portait également le souci spirituel des frères directeurs d'écoles, que leur responsabilité mettait en première ligne dans les difficultés présentes. Pour eux, il instaura des retraites particulières qui se déroulèrent aux vacances de 1885 à Lannion et à La Guerche, sous la direction de Pères Jésuites.

#### Regrettables malentendus.

De multiples liens unissaient les Frères de l'Instruction chrétienne aux Pères de la Compagnie de Jésus ; ils s'étaient tissés, on le sait, dès le temps du fondateur, et se poursuivaient avec le f. Cyprien qui choisissait volontiers des Jésuites comme prédicateurs de retraites et pour sa direction personnelle. À plusieurs collèges de la Compagnie, il avait fourni des Frères pour la direction des classes élémentaires. C'est pourtant dans l'un d'entre eux qu'allait surgir un de ces conflits qui naissent de simples malentendus, mais risquent de détériorer les bonnes relations. Cinq ou six Frères étaient employés dans les classes élémentaires du collège parisien de la rue de Madrid. Aux vacances de 1884, ils furent rappelés afin qu'on puisse utiliser leurs brevets dans les écoles bretonnes ; or leurs remplaçants au collège n'acceptèrent pas certaines prestations supplémentaires consenties jusque-là, ce qui motiva des plaintes explicites du P. Recteur, contrarié dans ses projets.

Le f. Cyprien ne manqua pas d'expliquer les contraintes de la nouvelle situation qui était la sienne :

"En temps ordinaire, vous auriez vingt fois raison [...] Mais, mon très Révérend Père, nous sommes dans un temps tout à fait exceptionnel. Il ne s'agit plus pour nous de bien vivre ; il s'agit de ne pas mourir. C'est pour cela que nous avons été condamnés à prendre presque tous les brevets qui se trouvaient dans les collèges, et, malgré

cela, nous avons abandonné un grand nombre d'établissements. Il eût été d'une sage administration d'abandonner tous les collèges, afin de mettre à l'étude tous nos jeunes frères pour les préparer au brevet. La crainte de vous mettre dans un plus grand embarras m'en a seule empêché. Mais il faut au moins que, là où ils se trouvent, nos Frères emploient à l'étude tous les moments dont il leur est possible de disposer. De là cette difficulté d'accepter des occupations secondaires [...] qui les empêcheraient de travailler ensemble l'."

Le P. Recteur accepta l'arrangement, mais ses confrères se montrèrent moins compréhensifs et un certain malaise s'installa dans le collège, comme le constatait l'année suivante le nouveau Recteur, le P. de Gabriac :

"Quand je suis arrivé ici, écrivait-il au f. Cyprien, je me suis trouvé en face d'une indignation générale contre Ploërmel. De plus (l'un des frères) s'était laissé dévoyer en faisant opposition aux Pères<sup>2</sup>".

Le supérieur général opéra les changements nécessaires ; toutefois, la nouvelle situation de la congrégation exigeait de restreindre le nombre des frères employés en collège. Les Frères furent donc, peu après, retirés du Collège de la rue de Madrid ; mais la mesure fut si bien préparée qu'elle s'effectua en plein accord avec le P. Recteur et les supérieurs de la Compagnie de Jésus.

23

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 12 septembre 1855. AFIC.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du 22 septembre 1888. AFIC.

#### L'implantation de l'Institut au Canada.

On n'a pas oublié l'essai manqué d'installation de l'Institut des Frères au Canada<sup>1</sup>. Le f. Cyprien était persuadé de l'urgente nécessité, dans les circonstances présentes, d'ouvrir à la congrégation menacée en France, d'autres terrains d'apostolat. Il était sensible aux demandes pressantes venues de ce pays.

"D'importantes écoles, écrivait-il, nous sont, de nouveau, offertes au Canada [...] Il y a là, pour nous, de trop grands avantages pour que nous puissions refuser indéfiniment de nous établir dans ce sympathique pays. Aussi sommes-nous résolus d'y envoyer, dès qu'il sera possible, une avantgarde peu nombreuse, mais choisie. Je viens, en conséquence, prier ceux d'entre vous qui se sentiraient



Le frère Ulysse BARON (1856-1932) Fondateur de la mission Canadienne

au cœur du dévouement pour cette grande et belle mission d'adresser leurs noms au très cher frère Yriez-Marie, provincial des colonies<sup>2</sup>."

Le f. Ulysse Baron, directeur d'une des écoles de Saint-Pierre et Miquelon, s'embarqua pour Montréal, pour étudier les possibilités d'une première implantation. Bientôt, à la suite de ses démarches, des frères furent envoyés comme professeurs de classes élémentaires au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. J. LAPROTTE, Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Amérique du Nord. La tentative ratée de 1878. Études Mennaisiennes, n° 17. Décembre 1996

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Chronique de l'Institut des Frères, 1<sup>er</sup> janvier 1885.

collège des Pères Jésuites de Montréal où les appelait le Recteur, P. Turgeon. C'était le début d'une installation durable de l'Institut des Frères dans un nouveau pays.

### Noces d'or de vie religieuse et 25<sup>ème</sup> anniversaire du généralat du f. Cyprien.

L'année 1886 marquait le jubilé de vie religieuse du f. Cyprien Chevreau et aussi le 25 ème anniversaire de son élection. Les cérémonies furent fixées au 7 octobre 1886. Elles furent présidées par Mgr Bécel, évêque de Vannes. L'abbé Daniel, curé de la paroisse Saint-Sauveur de Dinan, prononça l'allocution de circonstance, en présence de Me Zudaire, maire de Ploërmel. Parmi les personnalités, M. Delozes, fondateur du juvénat de Saint-Gildas des Bois. Trente autres jubilaires, contemporains du supérieur général, étaient associés à cette fête de famille, parmi lesquels le f. Casimir, directeur d'école à l'île d'Arz.

Ce jubilé était un moment de joie et une trêve entre deux batailles. À quelques jours de là une nouvelle loi allait durement frapper la congrégation.

#### La loi du 30 octobre 1886 : la laïcisation.

Une disposition législative redoutable allait frapper toutes les congrégations enseignantes en France : l'ensemble du projet fut voté en mars 1886 par 363 voix contre 179 : cette loi discriminatoire évinçait toute une catégorie de citoyens de l'enseignement public, du seul fait de leur état et de leur costume. En voici les termes : : « Dans les écoles publiques, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. » Quelques jours après, s'adressant au f. Joseph, supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, le f. Cyprien écrivait :

"Nous laisserons-nous égorger sans pousser au moins un cri d'alarme ?"

Et il suggérait la rédaction d'une protestation qui serait lue dans les deux Chambres. Avec l'aide de M. Émile Keller¹ et du président de la Société d'Éducation et d'Enseignement fut lancée une pétition signée par de nombreux chefs de famille. Mais on se rendit compte que ces pressions n'ébranlaient pas les adversaires des congréganistes. Le 1<sup>er</sup> avril suivant, le f. Cyprien écrivait à un ami :

« Mes frères sont à la veille d'être chassés de toutes les écoles communales ... Ceux qui m'aidaient à vivre vont donc être complètement à ma charge<sup>2</sup>. »

Le 30 octobre 1886, le Sénat vote le texte suivant :

"Aucune nomination nouvelle, soit d'instituteur soit d'institutrice congréganiste ne sera faite dans les départements où fonctionne depuis quatre ans une école normale. Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi."

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Emile Keller (1828-1909) ; homme politique, député du Haut-Rhin puis de Belfort. Patriote, il commanda un corps de volontaires durant la guerre de 1870. Il lutta aussi contre les menées anticléricales.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre à M. du Tremblay. AFIC.

Il était vain de songer à forcer le gouvernement en abandonnant immédiatement les écoles menacées au terme de ces cinq années : il fallait en effet assurer la subsistance du lendemain et profiter de ce répit pour fonder, avec le soutien des catholiques, des écoles libres où l'on pourrait continuer de donner une éducation chrétienne ; il était également urgent de fortifier et d'aguerrir les Frères qui, dans ces nouvelles écoles, n'ayant plus le statut protégé dont ils bénéficiaient jusqu'alors, devraient assumer une existence faite de courage et d'austérité



Jules FERRY (1832-1893)

Ministre de l'Instruction publique, puis président du Conseil (1879-1881) il fait voter les lois de laïcisation de l'enseignement. Il milite ensuite pour l'extension d'un empire colonial.

On pensa à s'entourer de soutiens : des Amicales d'anciens élèves existaient pour les établissements les plus importants, comme les institutions secondaires ; les écoles primaires auraient aussi besoin de défenseurs. Le 10 juillet 1887, se tint la réunion constitutive de l'Amicale des anciens élèves de Toutes-Aides, à Doulon près de Nantes. De proche en proche, d'autres associations surgirent.

L'espoir du maintien d'une éducation chrétienne pour la jeunesse résidait donc dans la fondation d'écoles libres qui se substitueraient aux écoles publiques dont les religieux étaient progressivement chassés à mesure que s'appliquait la loi de neutralité. Le coup avait été très dur ! Mais la réaction du clergé et des catholiques fut magnifique dans diverses régions de France, et notamment dans l'Ouest; banni de l'école publique, le crucifix retrouve sa place dans une école chrétienne. On assiste, durant cette période, à une véritable floraison d'écoles libres: toute la paroisse y coopère, sous la direction du pasteur, soutenu par son évêque. Les pages de la Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne s'emplissent des comptes rendus de bénédictions d'écoles dans les départements de l'Ouest : en septembre 1888, sept ou huit écoles libres sont fondées dans la région de Vannes, une autre à Fégréac (Loire-Atlantique) ; le mois suivant on signale des ouvertures d'écoles à Gourin, à Guillac, à Pleyben (Finistère), à Tinténiac, à Saint-Crespin (Ille-et-Vilaine)...

En septembre 1891, c'est-à-dire à l'issue du délai de laïcisation, le F. Cyprien pourra écrire : 76 de nos écoles ont été laïcisées récemment ; 82 écoles libres ont été ou vont être incessamment fondées pour les remplacer. » De 1886 à 1893, 180 nouveaux établissements sont ainsi confiés aux Frères<sup>1</sup>. Il s'agit véritablement d'un nouvel élan fondateur, comparable à celui qui s'était manifesté au début du siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Paul CUEFF & Simone MORVAN, *Deux congrégations mennaisiennes*, 1980, p. 37.

On y retrouve, d'ailleurs, l'écho de la parole de Jean-Marie de la Mennais : « Mes écoles ont été instituées pour faire connaître Jésus-Christ! » À l'occasion de la bénédiction des nouveaux bâtiments scolaires qui se substituent, à mesure des laïcisations, aux écoles communales, jusque dans les plus petites paroisses, s'exprime la volonté des pères de famille, des personnes qui ont apporté leurs dons ou leur aide, des enseignants, des pasteurs :

« Notre école n'est pas seulement libre, Messieurs, elle est chrétienne<sup>1</sup>. »

#### L'évêque de Bayeux et Lisieux s'exprime ainsi :

« L'enseignement officiel est devenu insuffisant pour nos populations chrétiennes, du moment où l'enseignement de la religion en a été exclu. Demain il peut devenir dangereux pour la foi de nos enfants. La crainte de ce péril n'a rien de chimérique ; elle nous est inspirée par des motifs sérieux [...] C'est donc une nécessité pour nous de créer des écoles libres catholiques et par conséquent d'avoir ... des instituteurs catholiques. »

Retenons, parmi cent autres, l'exemple de la fondation de l'école de Peillac, dans le Morbihan. « En l'an de grâce 1886, *écrit l'annaliste en parlant de son école*, il n'était déjà plus permis, dans la France chrétienne, de parler aux enfants de la religion de leurs pères. » Les Frères, dénoncés par quelques partisans de l'enseignement « laïque », doivent quitter l'école communale. « Celle-ci, fréquentée jusqu'à ce moment par 150 enfants, se trouva immédiatement déserte. »

Mais comment laisser ces enfants sans instruction? Un des notables du pays convertit son château en école et se fait enseignant. Il est dénoncé, cité devant le tribunal pour avoir enseigné sans autorisation, condamné à 200 francs d'amende. Les habitants, furieux, entreprennent de fonder une école libre. L'un d'eux offre de la construire à ses frais, sur sa propriété. Le 18 juillet, on pose la première

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À Morlaix, 28 juillet 1884 . *Chronique* du 3 novembre 1884, p. 466.

pierre ; en deux mois, l'école est presque terminée. Le 3 novembre, après sept mois d'interruption, les Frères ouvrent leurs classes ; 87 élèves se présentent le premier jour ; on en compte bientôt 107 :

« C'est que nos religieuses populations, *conclut l'annaliste*, mettent au-dessus de tout la foi qui les anime.[...] La foi est leur plus précieux trésor et elles veulent la transmettre intacte à leurs enfants comme le plus précieux héritage qu'elles puissent leur laisser<sup>1</sup>. »

En perdant le statut d'instituteurs publics, les Frères tombaient sous le coup de la loi militaire qui instituait un service de trois années, contre une seule pour les autres instituteurs. Les supérieurs songèrent donc à apporter un soutien spirituel aux religieux ainsi frappés. On leur offrit la possibilité de se réunir aux vacances dans de grandes retraites de trois semaines. En août 1887, cinquante Frères participèrent aux grands exercices selon la méthode ignacienne, sous l'égide du P. Lallemand<sup>2</sup>. Un autre groupe se réunit à Lannion, dans l'ancien couvent des Capucins, avec le P. Pichot. En septembre 1887, une grande retraite eut lieu à Lavacan, avec le P Jean, des Franciscains du couvent de Pau. Le supérieur général et ses assistants participèrent à leur tour à une grande retraite sous la direction d'un père Jésuite du collège de Vannes.

Le grand souci du f. Cyprien est également celui d'assurer aux novices une formation plus approfondie, en ces temps difficiles qui s'ouvrent pour la congrégation. Il songeait à faire appel également aux pères Jésuites pour assurer cette formation, et s'en ouvrit à Mgr Bécel. Ce projet n'aboutit pas, mais l'évêque de Vannes partageait le souci du supérieur général et apporta toute sa sollicitude dans le choix des aumôniers appelés à renforcer le soutien spirituel du noviciat de Ploërmel.

<sup>1</sup> Chronique du 1<sup>er</sup> août 1887, p. 292.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Chronique des Frères, 1<sup>er</sup> novembre 1887.

#### Des écoles libres paroissiales.

On imagine bien le poids financier que représente une ouverture d'école libre pour les habitants de paroisses pauvres, même s'il se trouve quelques bienfaiteurs fortunés. Il faut construire l'école, la meubler; il faudra aussi entretenir les maîtres. C'est un effort extraordinaire qui suppose un large appui de la population. À Rothéneuf (Ille-et-Vilaine), le bâtiment de l'école libre de garçons est donné par l'abbé Lamarche, curé de Sainte-Marie des Batignolles, un enfant du pays, qui abandonne un bien de famille. À Betton (Ille-et-Vilaine), où l'école est laïcisée en septembre, à la veille de la rentrée, « les parents chrétiens ont préféré garder chez eux leurs enfants pendant six mois plutôt que de les livrer à l'enseignement laïque. » On construit en hâte l'école libre : elle est bénite le 3 mars suivant et aussitôt remplie d'élèves<sup>1</sup>. À *Ligné* (Loire-Inférieure) l'école communale, tenue par les Frères, est laïcisée en fin d'avril 1889. « Tous les habitants se groupent autour de leur curé, protestent contre cette mesure [...] Aucun élève de la paroisse ne va trouver les instituteurs laïques, sauf quatre, dont les parents craignent pour leur situation. » Le curé prépare en hâte le nouveau local et le 2 juin l'école est bénite et peut accueillir les enfants<sup>2</sup>

Cette unanimité qui se manifeste dans la création et la défense de l'école libre trouve son expression vibrante dans les déclarations qui accompagnent toutes les cérémonies d'inauguration, les bénédictions d'écoles, les manifestes dans la presse, les brochures de combat. À *Dinard (Ille-et-Vilaine)*, l'archevêque de Rennes, Mgr Place, visite l'école libre, le 29 février 1880 :

« L'instruction et l'éducation qui sont données dans cette école, déclare dans son allocution de bienvenue le frère directeur, sont profondément chrétiennes et catholiques et le seul but des maîtres est de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique du 2 avril 1889.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Chronique du 1<sup>er</sup> juillet 1889.

former de bons citoyens en formant des chrétiens fermement convaincus 1. »

À Pleyben (Finistère), s'adressant aux parents, l'orateur s'écrie :

« Vos ancêtres étaient des hommes de foi ... À votre tour, vous affirmez votre volonté inébranlable de transmettre intact à vos enfants le dépôt sacré de la foi que vous avez reçu de vos aïeux². »

Présent pour la bénédiction de l'école libre de *Goudelin* (Côtes-du-Nord), l'évêque de Saint-Brieuc déclare :

« Cette œuvre est une œuvre éminemment chrétienne, catholique, épiscopale. » Et il ajoute : « Une école sans Dieu sera fatalement une école contre Dieu<sup>3</sup>. »

Mais dans ces fêtes de la liberté scolaire, les orateurs savent que leurs propos sont surveillés. Certains ont même été inquiétés à ce sujet. Sans rien taire de l'essentiel, ils nuancent leurs prises de position. Ainsi à la bénédiction de l'école libre de *Saint-Quay* (Côtes-du-Nord), le curé doyen d'Étables déclare :

« Cette école n'est élevée contre personne, elle a été fondée par amour pour Dieu, pour la famille, pour la patrie ... La nouvelle école sera essentiellement chrétienne. »

On n'en reste pas aux affirmations de principe. L'aspect primordial de la formation chrétienne passe dans les faits. Une figure nouvelle de l'instituteur se façonne alors, aux yeux des populations qui lui font confiance : ce qu'il a perdu sur le plan matériel, traitement, équipement des classes, qui sont désormais à la charge d'un comité diocésain des écoles, ou parfois directement des curés, il le compense

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> *Chronique* de janvier-avril 1880.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Semaine Religieuse de Quimper et Léon, 23 octobre 1887.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Chronique du 7 avril 1891.

sur un autre plan, avec le soutien du clergé, l'aide et l'estime des paroissiens.

#### Ce soutien du clergé est sans ambiguïté :

« Le droit et le devoir strict des chrétiens, déclare par exemple le curé de *la Trinité-Porhoët* (Morbihan), dans son discours d'inauguration de l'école libre, c'est d'exiger l'enseignement du catéchisme ... Il y a obligation grave pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école chrétienne ... »

Tout contribue à attester le caractère chrétien de l'école libre : le crucifix qui orne la classe, l'enseignement quotidien de la religion, les prières, et aussi les manuels scolaires, auxquels on apporte un soin particulier. On écarte ceux qui seraient trop neutres au bénéfice d'ouvrages plus adaptés. Les Frères rééditent et rénovent, sous le titre : Cours pratique d'instruction religieuse, ou les devoirs du chrétien envers Dieu, un livre destiné à remplacer l'austère Devoirs du Chrétien de Jean-Baptiste de La Salle, comme livre de lecture. La Semaine Religieuse de Saint-Brieuc et Tréguier recommande le nouvel ouvrage avec ce commentaire :

« C'est qu'en effet le premier souci des pasteurs qui fondent les écoles chrétiennes et des instituteurs qui les dirigent doit être d'en bannir tous ces livres de morale païenne qui faussent l'esprit des enfants en leur faisant oublier les principes surnaturels. »

Ces écoles libres s'affirment comme écoles catholiques ; animées par des religieux ou religieuses, ou par des enseignants et enseignantes laïques catholiques, elles ont pour caractéristique de donner ce que d'autres écoles — les écoles neutres — ne donnent pas : l'instruction religieuse et une éducation chrétienne.

Toutefois la place des religieux et des religieuses restait importante dans ce réseau d'écoles. Aussi ceux qui se révélaient

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique de septembre 1891.

ennemis à la fois de la liberté d'enseignement et de la religion catholique elle-même, ne le supportèrent pas : à la tempête de la laïcisation allait succéder une autre phase encore plus dure de la persécution, visant à leur complète disparition de l'enseignement.

#### Les nouvelles écoles face aux difficultés.

On mesura vite combien la situation des instituteurs libres était précaire. Les paroisses s'étaient endettées pour acheter des terrains, bâtir de nouvelles écoles et les équiper en mobilier indispensable. Il fallait aussi assurer le traitement des maîtres. Les écoles libres imposaient aux populations pauvres de certains secteurs de la Bretagne de très lourdes charges. Il n'apparaissait pas possible pour beaucoup de paroisses d'assurer aux maîtres un traitement égal à celui qu'ils recevaient de l'État comme instituteurs communaux.

En ce qui concerne le traitement consenti aux Frères, il fallut expliquer que les seules ressources de l'Institut, pour assurer l'entretien des vieillards, des malades, et la formation des jeunes dans les juvénats et noviciats, provenaient des faibles économies que chaque école, même modeste, pouvait réaliser. S'ensuivirent des malentendus, un malaise et parfois des plaintes dont les curés se firent l'écho près de leurs évêques, et ceux-ci près de l'archevêque de Rennes.

Mgr Brossais Saint-Marc les transmit au supérieur de Ploërmel. Celui-ci lui adressa, en retour, dans un mémoire documenté, ses réflexions sur la situation :

"Au sujet des conditions d'établissement des écoles libres, notamment en ce qui concerne le traitement des Frères et leur séjour dans les presbytères, nous sommes beaucoup plus d'accord que ne le supposent Nos Seigneurs les évêques de la province, car, moi aussi, je sens combien il importe de faciliter, en ce moment, par tous les moyens possibles, même au prix des plus généreux sacrifices, l'établissement

des écoles chrétiennes. N'est-ce pas là, d'ailleurs, le but de notre Institut et son unique raison d'être ?

Mais établir une école n'est pas tout, il faut aussi pouvoir la soutenir et la perpétuer. Or il est de toute évidence que les écoles dirigées par l'Institut ne pourront subsister qu'autant que l'Institut luimême pourra se soutenir et vivre. Quelles sont donc, pour cela, ses ressources?

Eh bien! je le déclare très haut : en fait de ressources, je ne lui en connais qu'une, une seule : les petites économies que peuvent faire nos Frères sur leur traitement [...]

Oh! sans doute, Votre Éminence n'a pas été sans entendre parler de ce qu'on appelle nos richesses [...] Mais, ces prétendues richesses, où sont-elles? Quant à moi, je ne les connais pas, à moins qu'on ne veuille, par là, désigner les maisons et les quelques pensionnats que nous possédons. Eh bien, je l'affirme, ces maisons dans leur ensemble, sont par l'entretien, les impôts, les réparations, etc. une véritable charge."

Dans son mémoire, le supérieur évoque ensuite les contraintes considérables qu'il subit : l'entretien onéreux des noviciats, la prise en charge des vieillards et des infirmes, et parfois le soutien apporté à des parents de Frères qui connaissent une situation difficile, etc. S'y ajoutent les exigences du fisc qui pèsent lourdement et de plus en plus sur les congrégations. Et le supérieur conclut :

"Je suis donc obligé d'avouer que, même en maintenant le taux actuel des traitements, je suis loin de pouvoir assurer l'avenir ; car d'un côté les dépenses augmentent continuellement, et d'autre part nos ressources diminuent de jour en jour. Celles-ci provenaient, en effet, principalement des écoles publiques [...] ou des allocations coloniales. Eh bien! toutes ces ressources vont être prochainement réduites à néant."

Les explications fournies par le supérieur général étaient trop claires pour ne pas être reçues. D'autre part, le maintien des écoles libres ne pourrait être assuré que par la solidarité, la générosité et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoire à Mgr Brossais Saint-Marc. AFIC.

l'acceptation d'une certaine austérité de la part de ceux qui s'y dévouaient.

Mais le f. Cyprien allait encore rencontrer d'autres difficultés, affronter d'autres critiques. Après le flot de laïcisations opérées en Bretagne, il avait dû veiller à l'emploi des Frères devenus disponibles : certains avaient été accueillis aux colonies, là où la vague anticléricale n'avait pas encore déferlé ; quelques-uns étaient partis pour le Canada ; d'autres avaient renforcé le personnel de quelques pensionnats importants. Mais le nombre des entrées au noviciat ne compensait plus les décès et les départs en retraite, et le supérieur général se vit parfois dans l'impossibilité de répondre positivement aux demandes présentées pour les écoles libres nouvellement fondées. On lui fit alors le reproche de sacrifier sa province natale à des contrées éloignées, ou de petites écoles paroissiales au profit de grands établissements.

Le F. Cyprien avait préparé un mémoire pour sa défense ; mais sur le conseil de ses assistants, il préféra répondre de vive voix à ceux qui critiquaient son administration.

"La fondation du Canada, *expliquait-il*, est toute récente ; nous l'avons faite au moment où commença en France la persécution religieuse. En face des événements que l'on sait, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'assurer à mes Frères un asile à l'étranger : qui donc voudrait m'en faire un crime<sup>1</sup>."

"On déclare, *disait-il encore*, que les grands pensionnats seraient contraires au but primitif de notre institution. Pour toute réponse à cette grave accusation, je ne dirai qu'un mot. C'est que tous les principaux pensionnats que nous possédons ont été érigés par M. de la Mennais luimême<sup>2</sup>."

Cette période difficile de la laïcisation progressive des écoles publiques tenues par les Frères eut aussi ses répercussions pour les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoire du 8 mai 1889.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mémoire cité par LAVEILLE, Op. cit., p. 368.

missionnaires de la Guadeloupe, qui se plaignaient de voir reportés les congés en France, qui leur étaient accordés après un certain nombre d'années de présence. Le f. Cyprien s'en explique dans une circulaire du 18 mai 1887 :

"Assurément, je suis loin de le contester, il y en a plusieurs parmi vous qui auraient bien droit à un congé, et nous espérons pouvoir le leur accorder avant longtemps.[...]

Mais vous n'ignorez pas les nouvelles lois promulguées en France : je ne puis pas déplacer un seul des Frères qui sont employés dans les écoles publiques ; autrement, il est remplacé immédiatement par un laïque, ce qui entraîne forcément la laïcisation de l'école chrétienne.[...] De là pour moi l'impossibilité d'envoyer, *en ce moment,* tout le personnel nécessaire. Malgré cette gêne extrême, j'enverrai six Frères à la Guadeloupe par le prochain paquebot ; et j'espère en envoyer le double dans le mois de septembre prochain."

Ces paroles et cet engagement du supérieur général apaisèrent les esprits des missionnaires, qui prenaient aussi conscience des difficultés vécues par leurs confrères exclus des écoles communales..

#### Les laïcisations aux colonies.

On a vu plus haut que le gouvernement de la Martinique avait anticipé le mouvement de laïcisation, sous la pression de quelques groupes politiques influents. La situation était variable selon les territoires. À la Guadeloupe, la laïcisation du personnel enseignant ne fut appliquée qu'en 1889. Il ne subsista que trois établissements : un internat au Moule, et deux écoles libres à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre. Mais les difficultés financières les contraignirent à la fermeture en 1909. Dans ces deux îles, qui avaient compté jusqu'à 67 écoles tenues par les Frères, la lutte contre les congréganistes ne laissait donc que des ruines.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> *Id*, p. 354.

En Guyane, la laïcisation fut effective en 1889. C'est en vain que le f. Odile-Joseph Prual, directeur principal, avait brandi la menace de remettre à l'administration coloniale le 30 septembre 1888 les écoles confiées aux Frères de Ploërmel : on lui rappela que le contrat qui le liait avait été signé à l'origine par le Ministre et son supérieur général et restait valable. Les trois écoles de Cayenne, Mana et Sinnamary subsistèrent encore une année<sup>1</sup>. Une école libre fut fondée à Cayenne par le P. Guyodo, supérieur ecclésiastique de la colonie : les frères en assumèrent la direction jusqu'en 1910.

À Tahiti, les Frères dirigeaient les écoles communales de Papeete et de Papeuriri. On leur signifia qu'ils devaient en abandonner la direction au 1<sup>er</sup> octobre 1881. Au lendemain de la laïcisation, le f. Juvénal Farard ouvrait une école libre à Papeete où ses élèves le suivirent.

Par contre, les Frères ne furent pas inquiétés au Sénégal, ni à Saint-Pierre et Miquelon. Ils purent y continuer leur œuvre éducative jusqu'en 1903, date où la congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne fut déclarée dissoute en France et dans les colonies.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Études Mennaisiennes, n° 35, p. 74.

ээ, р. 74.

## II. - IMPLANTATION DES ÉCOLES.

## 117 établissements ouverts de 1879 à 1897.

Localité	Ouverture	Élèves	Directeur	Ferme- ture
Combrée M.L. Coll	1879		F. Sabas Nicolas Jean-Louis	
Les Matelles Hér.	1879		F.Gabriel-Éd. Cazeneuve	
Orphelinat			Cyprien	
Saint-Aubin-du-	1880		F. Lucilien-Marie Lefeuvre	
Pavoil M.L.			François	
Villeneuve-les-	1880	46	F. Antonin-Jean Siau Jean	1896
Béziers H.				
Castelnaudary	1881		F. Théodore Varlot	1891
Aude Coll.			Eugène	
Douarnenez F.	Sept 1881	200	F. Égarrec Rolland Henri	
Réouv.				
La Bastide-	fév. 1881	60	F. Ambroise Pautret	
Clairence B.P.			François	
Les Touches L.I.	oct 1881	120	F. Eusèbe Marie Charpentier	
			Alexis	
La Chapelle Basse-	1881		F. Victor Créquer Joseph	
Mer L.I.				
Saint-Jean-de-	nov 1882	57	F. Licinius-Joseph Toubon	
Boiseau L.I.			Louis	
Saint-Paul Orne	août 1882		F. Auguste-François Lambert	
Juvénat-Noviciat				
Savenay L.I.	nov. 1882		F. Théodose-Joseph Dabo	
			François	
Segré M.L.	1882	66	F. Aubert-Joseph Bellégo	
Trédaniel CdN	oct 1882		F. Gondebert Le	1893
			Brazidec Guill.	
Wassy Calv.	juin 1882	100	F. Ignace-Ferdinand Hodiesne	
			Ferd	
Clohars-Carnoët	1882		F. Tudy Le Grel Paul	
Fin.				
Évreux Eure	1883		F. Adolphe Chemin Jean-	
Coll. St-F.Sal.			Bapt.	

La Ferté-Macé	1883	2 cl.	F. Jean-Stanislas Gallet	
Orne			Jacques	
Lisieux Calv. Petit	sept 1883	2 cl.	F. Constantin Ferrard	
sém.			Auguste	
Saint-Pierre-	oct 1883		F. Marius-Joseph Jouanjean	
Quilbignon F. Rt			François	
Lille Nord Coll. St-	sept 1883	3 fr.	F. Théodorat Badoual	
Ls-Gonz.			Jacques	
Lourdes H.P.	1884	1 cl.	F. Jérôme Dubary	
Psalette			Xavier	
Rothéneuf I.V.	1884		G. Guénhaël Le Maguet	
			Jean-Marie	
Saint-Renan Fin.	fev.1884		F. Émilis-Joseph Tardivel	
			Guillaume	
Guingamp CdN	oct 1884	27	F. Arnold Mérour Henri	
Juvénat				
Vannes Mhan	1884	3 fr.	F. Salvador-Jh Guéganic	
Coll. Réouv.				
Pontmain May.	1885		F. Salvador Sohier	
			Antoine (1888)	
Bellême Orne	avr. 1886	40 él.	F. Jean-Marie Martel	
			Laurent	
Branne Gir.	1886		F. Gabriel-Édouard Cazenave	
			Cyprien	
Castillon Gir.	1886		F. Louis-Bernard Trébois	
			Bernard	
Châteaugiron IV	1886		F. Philadelphe-Mie Bernard	
			Louis	
Lesneven F. Coll.	nov. 1886		F. Irénée Le Goff	
Matha C.M.	1886	14	F. Célestin Victor Cauhapé	1897
			Victor	
Sillé-le-Guillaume	sep 1886	100	F. Cécilius-Marie Guibert	1899
72			Jacques	
Sion-les-Mines	sept 1886		F. Imas-Marie Luc François	
L.I Réouv				
Carnac Morb.	déc. 1887		F. Gordius-Joseph Lefray	
Réouv.			Joachim	
Coutras Gir.	1887		F. Apollo Le Gal Jean	

Mahalon Fin.	1887	70	F. Victoric Bévout	
Marans M.L.	1887	30	F. Jérôme Lefeuvre François	
Mirande Gers	1887	40	F. Philippe-Joseph Gayan Jean	
Réouv.				
Mortagne 61 Coll	1887		F. Constantin Férard	1893
			Auguste	
Penquesten M.	1887	50	F. Célestius Pléver Jean	
Pleyben F. Réouv.	oct 1887	120	F. Gildard-Marie Inizan	
			Michel	
Rennes I.V. Réouv.	oct 1887		F. Eugénien Bouget Victor	
Saint-Crespin M.L.	août 1887	80	F. Jonas Macé Joseph	
Boulogne/Seine	oct 1888		F. Amantius Josse Pierre-	
Seine			Louis	
Combrit Fin.	1888	80	F. Louis-Joseph Le Guen	
			Vincent	
Gacé Orne	oct. 1888		F. Arateur Boishu Joseph	
Ruffiac Morb.	1888	78	F. Ermin-Marie Boixel	
Réouv.				
Antrain I.V.	1889	82	F. Licinius-Joseph Toubon	
			Louis	
Fouesnant F.	1889	75	F. Pierre Nolasque Guéguen	
Réouv	4.1000		Pierre	
Courbeveille May.	août 1889	37	F. Adole Le Cam	
~	1000	100	Louis	
Guéméné-sur-	1889	122	F. Eudoxe-Marie Jégourel	
Scorff Mhan	. 1000	101	Jean-Marie	
Guilliers Morb.	sept. 1889	121	F. Martinien-Joseph Folliard	
Réouv.	C' 1000	22	Joseph	
Lavacan Gers École	févr. 1889	33 2 cl.	F. Omer Rietsch André	
<b>Bignan</b> Morb. Réouv.	nov. 1890	2 CI.	F. Nicandre Chailles Jean	
Bréhan-Loudéac	fév. 1890	115	E Anhradica Maria Hagard	
Morb. Réouv.	16v. 1890	113	F. Aphrodise-Marie Hacard Pierre	
Chavagne I.V.	1890		F. Fabien-Marie Gaudin	
La Réole Gir.	1890		F. Théodore Varlot	
La Revie OII.	1090		Eugène variot	
Legé L.I.	1890	70	F. Nicéphore	
Ligt L.I.	1090	/0	Blanchard	
	J	1	Diancharu	

Naizin Morb.	oct 1890	54	F. Libérien-Joseph Le Piniec Mathurin	
Reims Marne	1890		F. Thomas-Marie Lévêque	
Coll St-Joseph				
Riec-sur-Belon F.	1890	70	F. Charles Borromée Le Roy	
Réouv.			Louis	
Sarzeau Morb.	janv 1890	75	F . Épiphane-Marie Guillaume	
			Laurent	
Treffiagat Fin.	janv 1890		F. Théodicien Le Meur	
Biarritz B.P.	1891		F. Jean-Ernest Milhau	
Bubry Morb.	1891	60	F. Gondebert Le	
Réouv.			Brazidec Guillaume	
La Renaudière ML	janv 1891		F. M'Hervé Dahée	
			Jean	
La Trinité-Porhoët	sept 1891		F. Andronic-Marie Robin	
Morb.			Pierre	
Meillac I.V.	janv 1891		F. Priscillien Auffray	
			Auguste	
Pluméliau Morb.	1891		F. Bieuzy Le Breton	
Réouv.			Jean-Marie	
Bieuzy-les-Eaux	1892		F. Nicolas de Tolentino Perron	
Morb.			François	
Guitres Gir.	1892		F. Cérase Escoubas	
			Firmin	
Penvenan CdN	1892	2 cl.	F. Michel-Ange Mourriec	
Réouv.			Joachim	
Plouha CdN	sept 1892	2 cl.	F. Ulric-Marie Caudal	
Réouv.			François	
Pluvigner Morb.	1892		F. Félix Dagorne Joseph	
Réouv.	1002			100:
Paris Saint-Leu Bd	1892		F. Léontius-Joseph Rialland	1894
Sébastopol	1002		Joseph	
Vincennes	1892		F. Amantius Josse Pierre	
Castel-Jaloux L.G	oct 1893		F. Léontin-Joseph	
GI	1002		Crampette Henri	
Chartres-de-Br. IV	1893		F. Émilian	
	<u> </u>		Drougard Louis	<u> </u>

Lanhélin I.V.	juin 1893	70	F. Christien Savigné Louis-M.	
Renac I.V.	oct 1893		F. Esdras-Joseph Even Jean-François	
Roussay M. L.	oct 1893		F. Agilbert Boscher Yves	
<b>Toulouse H.G.</b> Coll. St-Stan.	1893		F. Gatien-Joseph Morice Pierre	
<b>Le Folgoët</b> Fin. Juvénat	1894	72	F. Mamilien Bozec Jacques	
Lesneven Fin. Réouv.	1894	300	F. Maudan-Marie Bellec François	
Montpellier H. Coll. Sacré-Cœur	1894	23	F. Apollo Le Gal Jean-Marie	
Mouzeil L. I.	1894	55	F. Liguori Le Roux	
Pouzols Aude	1894		F. Cénéric Audrain	1897
Orphelinat			Jean-Pierre	
Saint-Denoual CDN	sept 1894	51	F. Moisée-Joseph Jéhanno Paul-Marie	
Saint-Jean-Pied-de-	1894	100	F. Fauste Lay	
Port B.P. Juv.			François	
Saint-Laurent IV	sept 1894	35	F. Ulpien-Marie Blanchard Euchariste	
Saint-Potan CdN Réouv.	oct 1894	63	F. Simon-Joseph Guitton François	
Trémel CdN	1894	75	F. Armandin-Marie Trochel Constant	
Callac CdN	nov 1895		F. Agathange Croguennec Guillaume	
Hennebont Morb	1895		F. Pierre-Étienne	
Juvénat			Mauboussin Pierre	
Hennebont- Saint- Caradec	1895		F. Sernin-Marie Le Guerranic	
<b>La Guerche</b> I.V. Postulat	sept 1895	14	F. Constant-Marie Lemasson Louis-Mie	
Plouguernével CDN Réouv.	1895	2 cl.	F. Pacien-Joseph Morice Joseph	

Sarlat Dord. Coll	1895		F Théodore Varlot Eugène
Accous B.P.	sept 1896	22	F. Gabriel-Édouard Cazenave
			Cyprien
<b>Ducey</b> Manche	sept 1896	50	F. Salonas-Marie Larcher
École d'agriculture			Eugène
Guines 62 Juvénat	sept 1896		F. Siméon-Marie Fourré
			Constant
Merdrignac CdN	nov 1896	2 cl.	F. Armel-Marie Arthur
Réouv.			Jean-Pierre
Moissac T.G.	1896		F. Céneric Audrain
Orphelinat			Jean-Pierre
Pont-Audemer 27	1896	3 cl.	F. Alcmond Allaigre
			Julien
Port-Louis Morb.	1896		F. François Régis Lehure
Réouv.			
Saint-Igneuc CdN	déc. 1896	50	F. Auxile-Marie Méheux
			Jean-Pierre
Saint-Martin-des-	1896	100	F. Pausilippe Pochon
Prés CdN Réouv.			
St-Hélier Jersey	sept 1896		F. Toussaint Martin
St Thomas			Jean-Louis
Boulogne-sur-Mer	1897		F. Gérard Jégourel
62 Coll			Joachim
Briec Fin.	août 1897		F. Robert-Marie
			Berthevas
Landrevarzec Fin	1897	105	F. Jean-michel Person Jean-
			Marie
Plerguer I.V.	1897	102	F. Licinius Toubon Louis
Réouv.		1	
Plumelec Morb.	1897	122	F. Célestius Pléver Jean
Réouv.		<del> </del>	
St-Leu-La-Forêt	1897	34	F. Cénery-Joseph Chevalier
(Taverny) Réouv.			Gabriel
St-Hélier Jersey	1897		F. Némésius Baron Désiré
Saint-Mathieu			

#### La nouvelle situation de l'Institut.

La politique de laïcisation du gouvernement français s'est heurtée, surtout dans les départements de l'Ouest, à une forte opposition des populations et même de certaines municipalités. Exclus de tous les établissements publics qu'ils dirigeaient, les Frères de l'Instruction Chrétienne reçoivent la direction des écoles chrétiennes nouvellement fondées dans les paroisses. La suppression cinquantaine d'établissements situés dans des communes qui n'avaient pas la volonté ou les moyens d'envisager la construction et l'équipement d'une école libre, a été compensée par l'ouverture ou la réouverture de maisons dans divers départements, y compris ceux du Midi, de Normandie et même dans l'île anglaise de Jersey où les Frères s'implantent dans les paroisses de Saint-Thomas et de Saint-Mathieu, à Saint-Hélier, principale agglomération de l'île. On retrouve ici le souci des responsables d'envisager des points de refuge en prévision de l'avenir. La congrégation s'engage aussi dans la prise en charge de trois orphelinats.

Malgré la diminution des ressources, les responsables de l'Institut maintiennent donc un effort de développement qui ne se ralentit pas dans cette période, avec une moyenne de six écoles ouvertes par année, jusqu'à la fin du généralat du F. Cyprien.

Comme dans les années précédentes, les Frères sont également sollicités pour assurer dans des collèges ecclésiastiques les classes préparatoires aux études latines. C'est le cas dans dix-sept établissements secondaires, dont un seul en Bretagne, le collège de Lesneven. Certains choix s'expliquent par l'extension de la congrégation en Normandie et dans le Midi : ainsi trouve-t-on des Frères aux collèges d'Évreux (Eure), de Lisieux (Calvados), de Mortagne (Orne) et aussi à Castelnaudary (Aude), Toulouse (Haute-Garonne).

On constate notamment un engagement dans des collèges dirigés par la Compagnie de Jésus, malgré la distance qui les sépare de Ploërmel : à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Lille (Nord), Reims (Marne), Montpellier (Hérault) et Sarlat (Dordogne). Ainsi, trois Frères sont employés au petit collège Saint-Louis de Gonzague de Lille. Organisés en communauté autonome, ils sont chargés des élèves de 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>, sous l'égide du Père recteur qui garde le souci de leur vie religieuse et apprécie leur collaboration :

"Vos trois Frères, écrit-il à un Assistant de Ploërmel, F. Théodorat, Calixte et Aristarque, viennent de faire une excursion à Ostende, bien méritée par leur zèle [...] Le F. Théodorat nous a donné à la fin de mars une concertation de sa classe qui a été la plus remarquée et la plus réussie qu'on ait encore vue à Saint-Louis. Aussi les parents étaient-ils ravis. Ce Frère a un talent réel pour débrouiller nos petits marmots. Il joint à beaucoup de possession de lui-même une ténacité de Breton. En même temps il aime beaucoup ses élèves et c'est un très bon religieux. À tous ces titres, il m'est très précieux, non seulement pour faire avancer les élèves, mais pour diriger les deux autres Frères et les maintenir dans le bon esprit. J'estime qu'il contribue beaucoup à la bonne réputation du collège Saint-Louis. J'espère qu'il n'est plus question de nous l'enlever<sup>1</sup>."

Au total, trente-deux Frères ont été employés dans des collèges ecclésiastiques, de 1879 à 1897.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 28 juillet 1891. AFIC.

## PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

#### Méthodes et livres scolaires.

Dans la nouvelle position qui était la leur, à la tête d'écoles dont on attendait l'excellence, mais qui n'en avaient pas toujours les moyens, faute de revenus assurés, les responsables de l'Institut savaient qu'il fallait donner aux maîtres une formation et un soutien particuliers sur le plan professionnel. Le succès des écoles libres dépendait de la qualité de leurs méthodes et de la valeur de leur encadrement.

Le chapitre de 1889 avait demandé qu'on adoptât partout les mêmes ouvrages classiques. Le f. Cyprien confia au f. Job Renault le soin d'élaborer pour chaque niveau de classe la matière des cours et les étapes de l'enseignement pour assurer à tous les élèves les résultats souhaités. Une commission de plus de quarante membres fut chargée de réviser, de corriger éventuellement et de perfectionner les livres scolaires dont la plupart étaient déjà composés par des frères.

Cet effort se traduisit par la publication d'une quinzaine d'ouvrages. Déjà, en 1882 et 1883, le f. Edme Robert avait fait paraître un Cours de langue française pour les élèves des cours élémentaire et moyen; en 1892 et 1894 la commission publia successivement un Nouvel abrégé de grammaire et des Exercices correspondants, puis une Grammaire préparatoire avec exercices. Pour remplacer l'austère Devoirs du chrétien, le f. Job Renault fit paraître, dans la même ligne de pensée un Cours pratique d'instruction religieuse, mais aussi un autre ouvrage intitulé Secondes lectures ou L'écolier modèle dans un grand souci d'être accessible à ses jeunes lecteurs.

Dans le domaine des mathématiques, avaient été publiés en 1880 et 1883 *L'arithmétique pratique* pour le cours élémentaire et le cours moyen. Le second ouvrage fut revisé et réédité en 1894. Aux *Premiers* 

éléments d'algèbre, publiés en 1885, s'ajouta la Géométrie des écoles primaires, œuvre du f. Aubin Le Corguillé.

La commission manifesta également son activité dans d'autres disciplines : le f. Etienne-Joseph Guillou publia en 1892 un *Cours théorique et pratique de dessin linéaire* ; le f. Télesphore rédige en 1893 un ouvrage appelé, nous le verrons, à un réel succès : *L'agriculture à l'école primaire*, revu et augmenté en 1896.

Il fallait aussi encourager les maîtres. On organisa en 1880 à Ploërmel une exposition scolaire. Elle permettait de mesurer tout l'effort pédagogique qui se déployait dans les écoles dirigées par l'Institut, jusqu'aux plus modestes. Des cahiers de devoirs d'élèves y étaient présentés. On y trouvait aussi des exemplaires des livres scolaires édités par l'Institut, tant pour les écoles élémentaires que pour les élèves des cours supérieurs établis dans les établissements plus importants. D'autres expositions se déroulèrent dans les années suivantes. Mais la période des laïcisations vint malheureusement contrecarrer ces initiatives.

## Développement de l'enseignement agricole.

On sait que l'abbé J.-M. de la Mennais avait toujours été attentif au bienfait d'un enseignement agricole dispensé dès l'école primaire. Dès 1832, on en trouve une preuve dans une lettre adressée au ministre du Commerce et de l'Industrie :

« Je m'occupe de former un établissement dans lequel je recueillerais un certain nombre d'enfants vagabonds ou abandonnés de leurs parents [...] Mon dessein est de leur donner un état afin qu'en rentrant dans la société, ils puissent vivre du produit de leur travail [...] Je voudrais profiter de cette circonstance pour répandre en Bretagne la connaissance des meilleures méthodes d'agriculture<sup>1</sup>. »

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C.G., lettre 1599, (nov. 1832).

S'il ne trouva pas alors l'appui du ministre, l'abbé de la Mennais sut communiquer sa conviction à ses disciples : il encouragea les initiatives de ses Frères, tels le f. Augustin à Pleurtuit, ou le f. Auguste à Saint-Méloir-des-Ondes : le premier avait acheté un champ de démonstrations pour ses jeunes élèves qui s'y essayaient à diverses cultures ; le second fut même autorisé par le Recteur d'Académie à comprendre l'enseignement agricole parmi les disciplines apprises dans son école. Il emmenait ses élèves visiter les exploitations les mieux tenues dans la commune<sup>1</sup>.

L'abbé de la Mennais pouvait également compter sur l'appui des organisations intéressées au développement agricole de sa région. En 1848 le comte de Sesmaisons, directeur de l'Association Bretonne lui fait part de ses suggestions et sollicite son avis :

« Je vois un moyen très simple de répandre les connaissances agricoles dans nos campagnes : c'est d'en faire un accessoire de l'instruction primaire, et voilà pourquoi je m'adresse à votre expérience pour peser cette idée et pour lui donner corps si elle est réellement bonne<sup>2</sup> »

Quelques années plus tard, l'idée d'un enseignement agricole s'inscrivait dans la législation : dans la loi de 1850, il était question d'« instructions élémentaires d'agriculture » parmi les matières facultatives.

Sous le généralat du f. Cyprien, l'enseignement agricole continua de susciter l'intérêt de beaucoup de maîtres, si on en juge par la participation active et les succès des élèves des Frères dans les premiers concours organisés par les associations agricoles, dont la *Chronique* rend compte à partir de 1875. Cette année-là, les élèves présentés par le f. Angésile remportent six prix au concours de Pleurtuit<sup>3</sup>. Les mentions

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> HERPIN, *Op. cit.*, p. 116-118.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> HERPIN, *Op. cit.*, p. 114.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Chronique du 1<sup>er</sup> septembre 1875.

se succèdent nombreuses pour les concours des arrondissements de Redon et de Montfort en 1876, où les élèves des frères raflent les premiers prix et de Rennes en 1878, où le concours, qui se déroule sous le contrôle de l'Académie, mêle les écoles dirigées par des congréganistes ou des laïcs.

Dès 1867, un enseignement agricole fut organisé à la maison mère de Ploërmel, comme l'indique le f. Ladislas dans une lettre au f. Thadée :

« 56 élèves prennent des leçons théoriques d'agriculture depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Au printemps et à la belle saison on leur donnera sur les lieux des leçons pratiques<sup>1</sup>. »

Une expérience analogue est menée à Pontivy en 1884, comme en témoigne le palmarès de l'année dans cet établissement. Mais c'est à partir de 1890 que l'enseignement agricole prit, en Bretagne, sous l'impulsion des frères Abel et Cléonique des développements inattendus, sous l'impulsion et avec les encouragements de la Société des Agriculteurs de France. À cette date, le f. Abel, assistant général, et le président de l'Association Bretonne, le comte de Lorgeril, présentèrent aux responsables de la Société un programme d'enseignement agricole pour les écoles rurales. Ce programme fut agréé: plus de 5000 élèves, la plupart des écoles de l'Institut de Ploërmel, obtinrent le certificat agricole de 1892 à 1896 ; près de 200 passèrent avec succès en 1895 le certificat supérieur, qu'on venait de créer. Le mouvement se propagea largement hors de Bretagne. La Société des Agriculteurs de France décerna un diplôme d'honneur à l'Institut, pour avoir « ouvert la voie en créant de toutes pièces pour ses nombreuses écoles, un système pratique pouvant devenir le point de départ d'un immense progrès. »

Il apparut indispensable de préparer un manuel adapté à cet enseignement : ce fut l'ouvrage *L'Agriculture à l'école primaire*, rédigé par le f. Télesphore, divisé en quarante-deux leçons correspondant aux

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 9 janvier 1868. AFIC.

semaines de l'année scolaire, et accompagnées de problèmes et d'expériences pratiques. Publié en 1893, l'ouvrage connut un succès rapide. En 1896 il fut traduit en trois langues et atteignit le trentecinquième mille. Une sixième édition fut augmentée de quatre leçons supplémentaires et d'un appendice. Le succès de ce manuel était le signe évident de l'élan imprimé à l'enseignement agricole par l'Institut de Ploërmel. Au surplus quelques-unes des écoles rurales importantes avaient annexé des cours spéciaux d'agriculture et une école spécialisée fut ouverte en 1896 à Ducey (Manche) : deux ans plus tard, elle comptait 65 élèves; deux professeurs y étaient attachés, assistés de conférenciers qui traitaient du droit, de l'hygiène, de médecine vétérinaire, etc. Une ferme avait été louée pour l'expérimentation pratique. Ainsi, le travail de base accompli par le moyen du modeste manuel d'agriculture débouchait sur des réalisations prometteuses.

La législation concernant l'enseignement agricole dans l'école primaire s'était développée : les circulaires des 24 octobre et 3 novembre 1895 publiaient un plan de cours et préconisaient la réalisation d'expériences pratiques sur le terrain. Toutefois l'enquête réalisée dans l'ensemble des départements pour évaluer les résultats ne laisse pas apparaître des réalisations comparables à celles qui ont été présentées par les écoles libres de l'Ouest de la France. On peut en juger par quelques réponses : l'Inspecteur d'académie de Nantes estime que les instructions ministérielles constituent un guide excellent auquel il n'y a pas de modification à apporter. Le professeur départemental d'enseignement agricole, M. Pic, répond à l'Inspecteur d'académie de Rennes :

« Je crois qu'il est impossible d'imposer aux instituteurs un programme détaillé avec sommaire complet pour chaque leçon et de rédiger une sorte de catéchisme agricole, guide très sûr et très commode, mais dont les avantages ne sauraient compenser les défauts <sup>1</sup>».

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. Nat. F 17 11718.

Les résultats signalés plus haut montrent cependant ce que pouvait réaliser la conjonction des efforts de responsables d'organisations agricoles déterminés et de groupes d'instituteurs fortement motivés et engagés. Les concours agricoles connaissent les mêmes succès après 1897, comme l'indiquent les articles parus dans la *Chronique* des années suivantes jusqu'en 1903.

# Enseignement technique ou commercial dans quelques grands établissements.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais avait aussi songé à établir à Ploërmel un enseignement professionnel. Il écrivait dans un rapport au ministre, en 1832 :

« Depuis longtemps j'ai le désir et le projet d'établir une école élémentaire d'arts et métiers à Ploërmel<sup>1</sup>... »

Ce projet reçut au moins un commencement de réalisation, puisque le fondateur écrivait en 1839 :

« Les ouvriers de nos ateliers sont habiles et très capables d'en former d'autres. Nous recevons donc en pension quelques jeunes gens à qui nous donnons un état et qui, en sortant de cette espèce d'école d'arts, gagnent plus que ceux qui font ailleurs leur apprentissage, parce qu'ils sont plus instruits² »

Mais il y renonça quelques années plus tard notamment pour ne pas porter préjudice aux artisans locaux. Vingt années passent. Après la publication des projets de Duruy sur l'enseignement secondaire spécial de nouvelles perspectives s'ouvrent.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. RULON, La congrégation des Frères de Ploërmel..., man., p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> C. G., IV, document 434, ch. 7.

« Sensible à l'abîme qui existait entre le primaire et le secondaire, » Victor Duruy voulut le combler par la création, dans sa circulaire du 21 juin 1865, de l'enseignement secondaire spécial qui se propose de combiner, dans des proportions variables les types d'enseignement classique, primaire supérieur et professionnel. Il était divisé en trois cycles, dont les deux derniers étaient sanctionnés par un examen : le diplôme à la fin de la deuxième année, et le baccalauréat secondaire spécial, couronnement des études. Mais on constata que si les élèves se présentaient assez nombreux à l'examen du diplôme, il n'en fut pas de même pour celui du baccalauréat spécial. Comme le remarque Buisson<sup>1</sup> « le cours inférieur et le cours moyen étaient surpeuplés et le cours supérieur était désert, parce que la clientèle de cet enseignement ne visait pas aux diplômes ». Il en résulta que les types d'enseignement résistèrent à l'amalgame : le professionnel se retrouva dans les écoles d'arts et métiers, le primaire supérieur trouvant sa place dans les écoles du même nom, créées en 1881 et 1887

Dès la création de l'enseignement secondaire spécial, le f. Thadée Parthenay, directeur de l'important pensionnat de Toutes-Aides à Doulon, conseilla au f. Cyprien d'ouvrir à Ploërmel une école de ce genre. La réalisation ne tarda pas. En 1868, le f. Ferdinand, Assistant écrit :

« Nous faisons en petit, dans notre pensionnat de Ploërmel, ce que l'école d'arts et métiers de Cluny fait en grand [ ...] Plusieurs élèves s'adonnent à l'ajustage et vont plusieurs fois la semaine à la forge ; le jeudi ils y passent toute la journée. Au cours supérieur, les mathématiques sont enseignées dans toutes leurs parties et poussées aussi loin que possible. La tenue des livres et le dessin y sont à l'honneur. »

Mais, dans une petite ville comme Ploërmel, les candidatures pour un enseignement industriel étaient trop peu nombreuses pour que l'essai fût concluant. C'est pourquoi, la tentative fut reprise plus tard dans des centres plus importants ou mieux placés : le pensionnat de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Dictionnaire de Pédagogie.

Toutes-Aides à Doulon-lès-Nantes, l'école de Landerneau à proximité de Brest. Le supérieur général en fait l'annonce dans une circulaire de juillet 1890 :

« Depuis longtemps nous nous proposions de mettre à exécution l'un des vœux les plus nettement formulés par notre vénéré fondateur, en établissant des cours complets d'enseignement professionnel. Les instances du clergé, des familles et de plusieurs administrations, jointes à notre désir de ne laisser l'Institut en dehors d'aucun progrès, nous ont décidés à réaliser ces projets. Nous croyons que pour le moment deux établissements de ce genre suffisent en Bretagne, et les pensionnats de Toutes-Aides et de Landerneau, en raison de leur situation et de leur importance, nous ont paru présenter des conditions spécialement avantageuses. Depuis plusieurs mois déjà, un atelier de forge et d'ajustage fonctionne à Toutes-Aides [...] et pour la rentrée prochaine, Landerneau sera en mesure d'ouvrir un atelier semblable. [...] La fondation de ces deux écoles nous permettra d'offrir à nos élèves un enseignement complet<sup>1</sup>. »

À Toutes-Aides, la section professionnelle occupait dans l'établissement des « ateliers vastes et parfaitement aménagés² » ; sa promotion terminale compte 24 élèves en 1891 et elle se développe si bien que quelques années plus tard, au témoignage du f. Abel Gaudichon « avec les cours d'hydrographie, elle étendait au loin la réputation de la maison. » L'auteur du *Mémorial*, publié à l'occasion du centenaire de l'établissement, rappelle l'importance de cette innovation :

« Le cours professionnel avait été surtout sollicité par les familles rurales. Ceux qui se destinaient à l'artisanat pouvaient y faire un apprentissage méthodique [...] Cette section préparait en outre ceux qui

*C*1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> *Chronique* n° 17, 1<sup>er</sup> juillet 1890, p. 374.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Compte-rendu de M. Maujouan du Gasset au Congrès des Catholiques de l'Ouest à Nantes, 1890

étaient plus ambitieux, qui postulaient les Arts et Métiers ou qui se préparaient à la carrière d'ingénieur<sup>1</sup>. »

Dans d'autres grands établissements, en fonction du milieu et de la demande, on proposait des cours commerciaux, se bornant souvent à la tenue des livres et aux éléments de comptabilité. Ce fut le cas surtout hors de la Bretagne : ainsi dans deux écoles de Bordeaux, Saint-Michel et la Bastide, à celle de la Réole en Gironde, ou dans celles de la région parisienne : Vincennes, Boulogne-sur-Seine, Saint-Merri, Montreuil fonctionnaient des sections commerciales où l'on enseignait la comptabilité et la sténographie.

À partir de 1890, la *Chronique* publie les résultats des examens qui permettent d'évaluer le développement des études dans les grands établissements préparant leurs élèves aux brevets de capacité, aux divers baccalauréats, aux concours administratifs et à l'entrée dans différentes écoles spécialisées. C'est ainsi que figurent au palmarès : des brevets de capacité à Vitré et Saint-Denis de Piles, des baccalauréats à l'établissement du Thabor à Rennes, à celui de Toutes-Aides à Nantes, à Ploërmel, à Vitré. Ces résultats font apparaître ce qui se réalisait dans les établissements les plus importants de l'Institut de Ploërmel, au bénéfice des élèves et des familles. On y voit aussi le fruit des efforts entrepris, notamment par le f. Job Renault, pour donner aux maîtres le moyen d'acquérir les titres indispensables à ces créations de sections nouvelles et de progresser dans leur formation professionnelle.

<sup>1</sup> Op. cit., 1952.

\_

## Hydrographie et nautique.

Durant cette période, comme dans la précédente, les cours d'hydrographie qui s'étaient développés dans les écoles des communes du littoral, continuent de prospérer, avec toutefois des alternances dues à la fragilité d'une situation liée souvent à un seul homme, au surplus déjà chargé d'une classe à plein temps et qui donne un enseignement supplémentaire, parfois même en cours du soir et sans que la rémunération corresponde au service rendu à la commune par le professeur.

Malheureusement les renseignements sont rares sur la tenue de ces cours, du fait de la disparition de nombreuses archives des établissements concernés, lors de la crise de 1903. On peut établir cependant avec certitude que le cours d'hydrographie se maintint au noviciat de Ploërmel et au pensionnat ; après le transfert du pensionnat de Ploërmel à Josselin en 1876 cet enseignement continua pour un certain nombre d'élèves internes. Par ailleurs des cours subsistent à l'Île-aux-Moines, avec le f. Liébert, à Plouha avec le f. Clément, à Cancale, à Saint-Briac avec le f. Patrice-Joseph, à Binic avec le f. Alphée et à Plouër-sur-Rance avec le f. Anatole. Ce dernier, dont la classe comptait 65 élèves, regroupait en outre 25 à 30 jeunes dans son cours d'hydrographie en 1882.

Ce n'est qu'en 1895 qu'une section d'hydrographie fut organisée à Toutes-Aides en Doulon. Le directeur, f. Dioclésien note en effet à la rentrée de 1896 :

« Beaucoup de jeunes gens se présentent pour le cours d'hydrographie en vue de la marine marchande. Le pensionnat va augmenter d'une trentaine d'internes ; la réputation de notre maison va s'étendre au loin. »

Le cours d'hydrographie avait pour objectif de « préparer les élèves aux examens de théorie pour le brevet de capitaine au long cours, ordinaire ou supérieur. » Les résultats s'avérèrent d'emblée

encourageants : « sur 5 élèves présentés au brevet de la marine, lit-on dans les *Annales* de l'établissement, 4 ont été reçus avec éloges<sup>1</sup>. »

Le cycle moderne conduisait au brevet et au baccalauréat d'une part, et à l'école d'hydrographie d'autre part. Le succès fut tel que le cours dut être dédoublé, car on venait de toute la Bretagne préparer son admission à Toutes-Aides. Nombre de capitaines au long cours qui ont commandé les plus belles unités de la Transatlantique sont sortis de cet établissement<sup>2</sup>. Ces résultats allaient conduire, dans les années suivantes, le conseil de l'Institut à envisager l'ouverture à Vannes d'une école d'hydrographie proprement dite.

Ainsi malgré les menaces qui pesaient sur l'avenir même de l'Institut des Frères, celui-ci s'adapte à la situation, grâce à l'appui des familles et du clergé, ouvre de nouvelles écoles et, du moins dans plusieurs régions, maintient et renouvelle son implantation et manifeste même des capacités d'innovation dans certains domaines, tels l'enseignement technique et surtout agricole; il apporte ainsi sa contribution à l'éducation de la jeunesse du pays.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annales, 25 avril 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Mémorial.

## III.- 5ème RÉÉLECTION DU F. CYPRIEN -

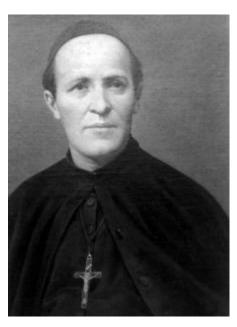
**SIXIÈME MANDAT : (1889-1897)** 

## Le Chapitre de 1889.

Le chapitre de 1889 se tint en deux sessions. Ouvert le 1<sup>er</sup> juillet, il vit la réélection du f. Cyprien pour un nouveau mandat de dix années. Les assistants étaient les frères Job Renault, Yriez-Marie Chapel, Anatolien Gérard, Ferdinand Tourtier et Abel Gaudichon.

La deuxième session, en septembre, fut préparée par une Commission de sept membres. On allait y débattre des résolutions importantes concernant l'émission des trois vœux de religion dans l'Institut. La question posée était celle-ci : devons-nous demander immédiatement au Saint-Siège l'approbation définitive de notre Institut? Il faut rappeler que, lors du décret de louange accordé à l'Institut des Frères en 1851, la Congrégation des Évêques et Réguliers avait fait étudier la situation par un consulteur, le f. Venance de Celano et rédiger un rapport. Le f. Cyprien en fit connaître la teneur aux membres du chapitre : « Il semble nécessaire de considérer, disait le consulteur que cet institut de Frères, appelé depuis trente ans Congrégation de l'Instruction Chrétienne, quoique saint et louable en lui-même et dans ses efforts, ne saurait canoniquement être mis au nombre des instituts religieux, aussi longtemps que ses membres ne professeront que le seul vœu d'obéissance. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La consultation s'intitule : Auxitana super laudatione danda piae societati Fratum sub titulo : Instructionis Christianae. AFIC.

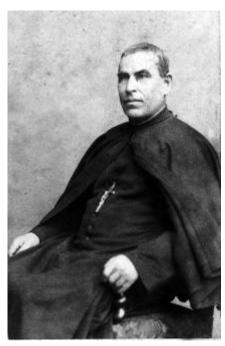


## Frère Abel (Jean-Marie) GAUDICHON (1845-1910)

Assistant général de 1889 à 1897. Il donna notamment une grande impulsion à l'enseignement agricole

Frère Yriez-Marie (Jean) CHAPEL (1834-1924)

Assistant général de 1879 à 1909



La question fut mise aux voix et deux arrêtés furent pris par le chapitre :

- 1° Ceux des Frères qui en auront été jugés dignes [...] peuvent émettre publiquement les trois vœux simples de pauvreté, chasteté et obéissance.
- 2° Le Supérieur général est chargé de faire au plus tôt les démarches nécessaires ...

Deux autres décisions d'ordre spirituel furent entérinées par les capitulants : se souvenant des origines de l'Institut, à l'ombre de la basilique de sainte Anne d'Auray, le chapitre proclama sainte Anne patronne de la congrégation. En référence aussi aux deux fondateurs, et particulièrement à Jean-Marie de la Mennais, qui avait été membre de la Société du Cœur de Jésus fondée par le P. de Clorivière, le chapitre décida de propager dans tous les établissements de l'Institut l'Apostolat de la prière en proposant de courtes pratiques de piété bien adaptées à l'âge des élèves.

Enfin le souci du renforcement des structures de la congrégation se manifesta par une réorganisation des visites des écoles confiées jusque-là à des assistants, aidés par les directeurs des circonscriptions. Un nouveau découpage de celles-ci répondit à l'accroissement de l'Institut et cinq Visiteurs furent nommés pour laisser aux assistants leurs attributions particulières. Parmi ces derniers, le f. Abel Gaudichon qui avait été directeur de l'important établissement de La Guerche-de-Bretagne et s'était signalé comme initiateur de l'enseignement agricole dans les écoles primaires, assura les fonctions de secrétaire particulier du Supérieur général pour qui il allait se révéler un auxiliaire précieux.

#### Poursuite des laïcisations.

C'était l'époque où on laïcisait à outrance : sept à huit cents écoles étaient retirées chaque année aux congréganistes en France.

Souvent, la notification officielle de la laïcisation était repoussée au dernier jour des vacances, pour empêcher une réaction de la population et l'érection d'une école libre.

On assistait parfois à des adieux déchirants, comme dans ce petit village de bord de mer dans le Morbihan, où le Frère s'en allait, pour cause de laïcisation, après quarante ans de présence dans le pays, entouré des regrets de toute la population<sup>1</sup>. Mais le mouvement pour la création d'écoles libres se poursuivait, marqué par les cérémonies de bénédictions des nouveaux locaux scolaires qui attiraient un grand concours de peuple. Le 9 décembre 1888, pour la bénédiction de l'école de L'Ile-aux-Moines, la cérémonie se déroula en présence de deux évêques, Mgr Bécel et Mgr Lelong, évêque de Nevers, et de dix députés bretons.

Le f. Cyprien se réjouissait de cet essor des écoles chrétiennes. Mais arriva le moment où, malgré l'augmentation du nombre des novices, le supérieur général se vit dans l'impossibilité de faire face à la demande de maîtres. Mgr Fallières, récemment nommé au siège de Saint-Brieuc le pressait de répondre d'urgence aux besoins nouveaux. Le F. Cyprien lui exposa sa situation en y joignant une suggestion :

« Les demandes les plus pressantes m'arrivent de tous les coins du diocèse ; mais hélas ! je n'ai plus un seul Frère à donner, je ne puis même pas remplacer les malades. En effet, non seulement la mortalité a été plus grande chez nous cette année que de coutume, mais le service militaire nous prend, tous les ans, trente ou quarante sujets déjà en exercice, et par suite, dès le mois d'août prochain, je vais me voir réduit à suspendre au moins quelques-unes des écoles existantes. Comment faire, et lesquelles sacrifier ?

Oserai-je indiquer à Votre Grandeur le moyen qu'on a imaginé dans le diocèse de Vannes pour traverser la crise actuelle ? On a fait breveter de jeunes abbés, qui dirigeront et qui dirigent déjà plusieurs

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique du 1<sup>er</sup> janvier 1890, p. 261.

écoles, en attendant que je sois en mesure de les remplacer par des Frères. Ils se font aider, au besoin, par de bons laïques<sup>1</sup>. »

La suggestion fut retenue et permit ainsi de répondre aux besoins urgents dans le diocèse de Saint-Brieuc.

## La loi militaire de 1889 et ses conséquences.

Le vote de la loi Freycinet, sur le service militaire, le 15 juillet 1889, vint encore aggraver la situation : le service militaire était désormais de trois ans (ou un an) selon les résultats du tirage au sort, mais la loi s'appliquait aux élèves ecclésiastiques. En conséquence les novices ne bénéficiaient plus de l'exemption, tandis que les élèves instituteurs des écoles normales n'étaient tenus qu'à un an de service, temps pendant lequel ils conservaient leur traitement. C'était donc une contrainte supplémentaire pour les maîtres des écoles libres par rapport à ceux des écoles communales.

Le service militaire, en outre, arrachait à leur milieu communautaire de jeunes religieux engagés par des vœux temporaires, et pouvait constituer pour la fidélité à leur vocation une épreuve redoutable. Le f. Cyprien avait confié au f. Anatolien la mission de les soutenir, par la correspondance ou par des rencontres, et les frères visiteurs ou assistants gardaient aussi contact avec eux. Les nouvelles de ces jeunes frères étaient plutôt réconfortantes :

« À Guingamp, écrivait l'un d'eux, nous sommes sept séminaristes et deux frères. Nous nous sommes tous posés très carrément. Nous allons à la messe tous les dimanches, à confesse et à la communion le plus souvent possible. Le soir, nous nous rendons soit chez les Frères, soit au cercle militaire<sup>2</sup>. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. LAVEILLE, Op. cit., p. 380.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Chronique, 1<sup>er</sup> avril 1879.

Régulièrement, la *Chronique* faisait paraître des articles qui donnaient la parole aux jeunes Frères appelés au service militaire et les recommandaient à l'amitié et au soutien spirituel de tous les membres de la congrégation..

## Nouveau voyage à Rome (14 février 1890).

Pour obtenir l'approbation des Constitutions de l'Institut, il était impératif d'obtenir l'appui de l'épiscopat. Or l'Institut des Frères était présent dans 35 diocèses, en France ou aux colonies. 39 évêques répondirent favorablement à la requête du Supérieur général. Ayant recueilli ces précieux témoignages, le f. Cyprien, accompagné du f. Abel, se décida à reprendre la route de Rome. Le supérieur, qui avait alors 74 ans et souffrait d'une importante surdité, n'aurait pu entreprendre seul cette démarche. Les voyageurs furent accueillis au Séminaire français par le P. Brichet, économe, originaire du diocèse de Vannes.

Lors de la réception accordée par le pape Léon XIII, le 13 mars, le supérieur général présenta son Institut, qui comptait alors près de 1400 frères, dont 200 à l'étranger, en charge de 80000 enfants dans les diverses écoles, et reçut la bénédiction et les encouragements du Saint-Père. Il remit ensuite au Préfet de la Congrégation des Évêques et Réguliers les pièces du dossier qu'il avait préparé, et dans l'attente de la décision il reprit le chemin de Ploërmel où il arriva le 21 avril 1890. Par une faveur insigne, le pape, avant même la reconnaissance de l'Institut de Ploërmel, lui avait accordé la nomination d'un cardinal protecteur en la personne de S. E. le Cardinal Serafino Vannutelli, ancien nonce à Bruxelles et à Vienne.



Cardinal Serafino VANNUTELLI (1834-1916)

Ancien nonce apostolique à Bruxelles, puis à Vienne, il fut créé cardinal en 1887.

#### L'émission publique des trois vœux. 1890.

C'est en présence de Mgr Bécel, évêque de Vannes, qu'eut lieu pour la première fois à Ploërmel, dans la chapelle de la maison-mère, aux vacances de 1890, l'émission publique des trois vœux de religion¹; des cérémonies identiques se déroulèrent à Lannion, La Guerche, Flers, Lavacan à l'occasion de la retraite annuelle. C'était un pas décisif réalisé dans l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne, dans l'attente de la décision romaine.

Malgré son âge et ses infirmités, le f. Cyprien se dépense sans compter pour assurer le soutien de ses frères : il agit par ses circulaires, qui portent sur les grands thèmes de la vie religieuse, mais aussi par une correspondance assidue avec ses frères. On y voit avec quelle simplicité de ton il s'adresse à eux. À un jeune frère qui sollicite avec instances son changement il répond :

« Que vous demandiez votre changement aux vacances, cela, peut-être, ne serait pas trop déraisonnable; mais n'être pas assez maître de soi pour rester en place au moins quelques semaines, cela fait véritablement pitié [...] Oui, mon enfant, il y a un changement à faire, et il est urgent. Il faut absolument vous changer vous-même, en combattant cette tentation de caprice et de fantaisie qui vous rend esclave de votre imagination, et qui vous rendrait malheureux toute votre vie. <sup>2</sup> ».

À un autre, qui se plaint du climat, le supérieur rétorque :

« Si vous étiez en garnison dans les Vosges, par exemple, pays beaucoup plus froid que la Bretagne, pensez-vous qu'on prît au sérieux vos lamentations<sup>3</sup>? »

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique n° 18, 1<sup>er</sup> octobre 1890, p. 405.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du 15 avril 1891. AFIC.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Lettre du 22 janvier 1892. AFIC.

Un frère, placé en sous-ordre depuis vingt ans, estime que ses mérites ne sont pas reconnus et aspire à un poste de directeur d'école.

« Il semble, répond le supérieur, qu'un religieux soit déshonoré parce qu'il n'est pas chef d'établissement ... Quelle étrange imagination! Combien de Jésuites, recteurs autrefois d'un grand collège, aujourd'hui simples religieux dans une de leurs maisons, se trouvent heureux d'être déchargés d'une lourde responsabilité! [...] Je ne vois d'ailleurs aucun obstacle à ce que vous ayez un jour la direction d'une école. Encore faut-il que le cas se présente, et ce n'est guère au milieu d'une année. Oh! mon enfant, combien je m'estimerais heureux de pouvoir échanger ma place contre la vôtre l'! »

Mais ces plaintes ou ces appels révèlent le besoin d'un soutien pour ceux mêmes qui n'osent pas l'exprimer. Soucieux d'y répondre, le f. Cyprien voulut proposer aux Frères un règlement particulier, adapté à leurs occupations scolaires :

«Le règlement que je vous envoie, écrivait-il le 28 octobre 1891, est le fruit d'une longue expérience et de mûres réflexions. J'ai voulu d'abord me rendre bien compte de la situation et de l'emploi de chacun de vous avant de l'arrêter définitivement [...] Vous regarderez ce règlement comme l'expression de la volonté de Dieu, et vous en aurez à cœur la stricte observation comme le moyen le plus sûr de vous sanctifier. »

#### Soutien des vocations.

Dans ces circonstances difficiles, il fallait apporter un soutien matériel aux vocations religieuses enseignantes. On fit appel à tous les catholiques : lors du Congrès des catholiques de l'Ouest, qui se tenait à Nantes en 1890, l'un des orateurs, l'abbé Gouraud, supérieur du collège libre de Châteaubriant, s'adressait en ces termes à ses auditeurs :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 5 décembre 1891. AFIC.

« Personne ne sera surpris de m'entendre dire que, des petits noviciats des Frères de Ploërmel, sortent la plupart de nos instituteurs libres de Bretagne : sur près de 380 écoles libres ou publiques confiées à la direction des Frères, 282 appartiennent à la Bretagne... Je forme le vœu que les catholiques de l'Ouest favorisent et soutiennent par tous les moyens en leur pouvoir les petits noviciats établis chez eux pour le recrutement des maîtres de nos écoles libres! »

L'œuvre des petits noviciats est lancée : elle peut compter sur la générosité des catholiques. Or plus de sept cents jeunes aspirants sont passés par ces institutions de St-Gildas-des-Bois, fondée en 1876, de Livré, ouverte vers la même époque, ou de Guingamp, établie en 1885<sup>1</sup>.

## Développement de l'œuvre au Canada.

Les Frères de l'Instruction Chrétienne, après l'échec d'une première tentative, s'étaient établis au Canada, dans la province du Québec, en 1886. Deux ans plus tard ils avaient ouvert trois écoles, à Chambly, à Sainte-Scholastique et à Verchères.

En 1889 : quatre autres écoles furent fondées ; et Mgr Gravé, évêque de Nicolet, le 30 juillet 1890, bénissait un bâtiment destiné à abriter le noviciat à Laprairie, où le directeur principal des Frères avait établi sa résidence. Une étude approfondie réalisée sur cette période met en évidence la vitalité de l'œuvre canadienne : « Quatorze établissements [...] ont bien servi le milieu dans lequel ils avaient été implantés². » Les dernières écoles fondées sous le généralat du F. Cyprien au Canada sont celles de Sainte-Élisabeth à Montréal et de Saint-Georges à Sainte-Anne de Bellevue.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique du 1<sup>er</sup> janvier 1891, p. 396.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> J. LAPROTTE, La décennie des pionniers, 2 (1886-1896). Études Mennaisiennes, novembre 1998.

#### 1891 : Décret d'approbation de l'Institut par le Saint-Siège.

Le 25 janvier 1891, on célébra dans l'intimité à Ploërmel le 30<sup>ème</sup> anniversaire du généralat du f. Cyprien; à cette occasion, le maire de Ploërmel, Me Zudaire, appuyé par Mgr l'Évêque de Vannes, avait demandé à Rome une bénédiction pontificale pour le religieux qui avait bien mérité de son Institut pour lequel il sollicitait avec instance la reconnaissance officielle. La réponse à cette requête, rédigée par le cardinal Rampolla, était des plus encourageantes:

« Sa Sainteté, qui sait bien quels services rendent à la religion, à la morale et à la société les Frères de l'Instruction Chrétienne [...] et avec quel succès ce supérieur zélé travaille à ce que le but du fondateur de l'Institut soit pleinement atteint, me charge de faire parvenir à cet excellent religieux l'assurance de sa paternelle bienveillance et de sa considération particulière<sup>1</sup>. »

Une occasion s'offrait d'accompagner à Rome l'évêque de Vannes, Mgr Bécel pour sa prochaine visite : le f. Cyprien, avec le f. Abel son secrétaire, s'empressa de la saisir pour apporter à la Congrégation des Évêques et Réguliers qui instruisait la demande de reconnaissance officielle de l'Institut, les derniers éclaircissements demandés. Les voyageurs arrivèrent à destination le 10 février 1891. Le f. Cyprien livrait en ces termes ses impressions au f. Job Renault :

« Je regarde notre arrivée comme un événement providentiel. En effet, bien qu'on nous ait dit tout d'abord que nos affaires allaient à souhait et qu'il n'y avait plus à régler que quelques menus détails, nous avons compris que ces détails pouvaient avoir une sérieuse importance [...] Les points actuellement en discussion sont la condition des frères placés seuls, les vœux temporaires et la manière de les renouveler [...] Nous touchons enfin au moment décisif² »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique du 1<sup>er</sup> mars 1891.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du 27 février 1891. AFIC.

Effectivement, le 7 mars 1891 fut signé par le Saint-Père l'acte d'approbation de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. Le f. Cyprien écrivait à un correspondant, le 8 mars :

« Hier, notre congrégation a été approuvée comme institut religieux, à l'unanimité. C'est notre cardinal protecteur qui présidait la commission ou *congresso* qui devait décider de toutes choses. À peine le *congresso* terminé, hier, il nous a fait demander pour nous en faire connaître le résultat, ce qui, d'ordinaire, exige des semaines et des semaines. Enfin le vénéré cardinal m'a fait compliment du *Manuel de Piété*<sup>1</sup> [...] C'est une chose véritablement incroyable que toutes les bontés dont nous sommes l'objet ici<sup>2</sup>. »

Le 7 avril 1891, Mgr l'Évêque de Vannes promulgua dans son diocèse le décret d'approbation de la congrégation des Frères. Parmi les conditions de l'approbation figurait l'organisation de façon *canonique* du noviciat. Jusqu'alors les futurs profès avaient partiellement mené de pair la préparation à la vie religieuse et la poursuite d'études profanes. Désormais l'année de noviciat fut intégralement réservée à la prière, à l'étude de la règle et aux conférences spirituelles. C'était d'ailleurs la réalisation d'un souhait très cher au f. Cyprien qui fit inaugurer par une retraite spéciale, prêchée par le P. Mourier, de la Compagnie de Jésus, la nouvelle formule du noviciat.

Le voyage de Rome eut des retombées jusqu'à Ploërmel : une supplique du f. Cyprien, présentée au Saint-Père par l'évêque de Vannes en faveur du maire de Ploërmel, Me Zudaire, si dévoué aux Frères, obtint pour celui-ci la nomination de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire. Par ailleurs, l'action concertée du maire de la ville et du

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Manuel de piété à l'usage des Frères de l'Instruction Chrétienne par le R. F. Cyprien supérieur général des Frères de Ploërmel. Ce recueil de prières avait fait l'objet d'une recension élogieuse et d'une lettre de félicitations à l'auteur, de Mgr Bécel, évêque de Vannes, le 16 juin 1889. Parmi les collaborateurs, la Chronique mentionne les frères Amand et Epiphane.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre adressée probablement au f. Job Renault. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, p. 409.

supérieur des Frères permit l'ouverture d'une école chrétienne, érigée à Ploërmel sous le vocable de Saint-Armel et bénite par Mgr l'Évêque, le 2 août 1891

Quelques semaines plus tard, le 11 septembre 1891, le Prince de Léon, député de Ploërmel, remettait au f. Cyprien, de la part du roi de Portugal, la Croix de l'Ordre du Christ<sup>1</sup>, « en raison, déclarait le Prince, de vos mérites personnels et des services que rend votre Institut »<sup>2</sup>.

## Lourdeur des charges fiscales.

À mesure que diminuaient les ressources de l'Institut de Ploërmel, du fait des laïcisations, ses charges augmentaient en raison de son développement et de l'allongement de la durée de formation des jeunes aspirants. De plus, le gouvernement sous le spécieux prétexte de leur richesse présumée : ce que la rumeur publique appelait « le milliard des Congrégations », accablait de charges les institutions religieuses dans le but avoué de les ruiner.

Déjà les religieux, comme tous les citoyens imposables, payaient les impôt locaux et les taxes sur les transactions. Mais ils étaient de plus soumis à un *droit de mainmorte*. Ce droit, établi le 20 février 1849, était « applicable aux communautés et associations dont l'existence est perpétuelle à raison du renouvellement constant de leurs membres et dont les biens sont par suite soustraits aux mutations par décès et au droit de succession. »

## Un droit d'accroissement (29 décembre 1884).

Le 9 décembre 1880, Brisson propose un amendement au budget et veut assimiler les congrégations aux entreprises commerciales soumises à la loi sur les revenus de 1872 : l'article 3 de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'Ordre du Christ, fondé au Portugal après la disparition des Templiers avait connu plusieurs réformes. Il état devenu un Ordre de Mérite.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Chronique des Frères, 1<sup>er</sup> novembre 1891.

la loi prévoyait que les congrégations dont les revenus n'étaient pas distribués à leurs membres devaient payer selon leurs revenus 3% des taxes; l'article 4 stipulait que les sociétés ou associations dont les statuts contenaient des clauses d'adjonction ou de réversion étaient passibles d'une taxe au décès de chaque membre. Cette taxe portait le nom de *droit d'accroissement*, parce que le fisc considérait qu'il y avait, de ce fait une mutation de propriété. La loi fut votée le 29 décembre 1884 et applicable au 1<sup>er</sup> décembre 1885 : l'article 9 visait expressément les congrégations, autorisées ou non. Celles-ci opposèrent aux réclamations du fisc une vive résistance, refusant les sommations et recourant aux tribunaux pour cause d'abus.

## Le droit d'abonnement (16 avril 1895).

Après dix ans de luttes, la loi fut modifiée, sous prétexte de rendre l'imposition plus facile : le droit d'accroissement perçu à la mort de chaque religieux fut remplacé par une taxe annuelle de 0,30% sur les biens possédés par les congrégations reconnues, à l'exception de ceux affectés aux missions ou aux œuvres de bienfaisance. Ce fut le *droit d'abonnement*. Devant cette nouvelle loi, les congrégations se divisèrent quant à la tactique à opposer, les uns, tels les Jésuites, les Dominicains, prônant une résistance légale ou judiciaire par le moyen de procès qui porteraient l'affaire devant l'opinion; les autres, tels les Pères du Saint-Esprit, les Lazaristes, préférant une résistance parlementaire. En moins de trois mois, on compta 524 procès, engageant 80 congrégations<sup>2</sup>.

Dans un document adressé aux frères, le f. Abel Gaudichon, assistant, écrivait :

« Notre attitude n'a pas varié depuis 1884. Aussi disions-nous au mois de juin 1894 dans notre rapport annuel au Saint-Siège : 'En France, du côté des écoles, nous n'avons pas trop à souffrir, il n'en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les Frères de Ploërmel étaient de ceux-ci.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. H. NOURRISSON, Études Mennaisiennes, n° 27, p. 29.

est pas ainsi du côté des prétentions et des exigences fiscales. Nous gardons l'attitude passive depuis 1884, nous n'avons rien payé [...] Nous opposons et nous opposerons constamment le plus énergique refus de payer un impôt inconstitutionnel que tous les honnêtes gens en France considèrent comme un vol organisé par la franc-maçonnerie au préjudice des congrégations religieuses. »<sup>1</sup>

Il donnait en conséquence aux frères en charge des écoles la ligne de conduite à suivre au cas où ils recevraient des papiers de l'enregistrement ou la visite des agents du fisc : ils devaient s'abstenir de toute réponse et renvoyer l'affaire à Ploërmel. Quant au f. Cyprien, il refusa jusqu'au bout de payer le droit d'accroissement ou d'abonnement.

#### L' « oeuvre des Noviciats ».

Au moment où toutes ces charges venaient grever les ressources de l'Institut, il fallait entretenir quatre cents jeunes gens dans les maisons de formation et accueillir de nouveaux postulants pour répondre aux demandes de nouvelles écoles libres. Il fallait aussi fournir aux frères appelés au service militaire un modeste pécule. Enfin les bâtiments de la maison mère réclamaient réparations et aménagements indispensables. Les maigres revenus des écoles libres ne pouvaient suffire à tant de charges. Le f. Cyprien se résolut alors à fonder l'æuvre des noviciats (distincte de l'œuvre des petits noviciats), par sa circulaire du 13 novembre 1891. Cette fois, il invite ses disciples à transmettre autour d'eux un appel à l'aide :

« Je recommande particulièrement à nos Frères zélateurs l'activité et la persévérance dans leur prosélytisme. Qu'ils tâchent de recruter des adhérents et de recueillir, qui, un petit trousseau pour un postulant sans fortune, qui une somme d'argent, si minime soit-elle, pour nous permettre de donner le pain quotidien à nos chers aspirants.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Id., p. 29.

Il ne faut pas mépriser les petites aumônes, d'autant que, souvent, elles apportent la bénédiction de Dieu.[...] N'oubliez pas que la meilleure manière d'obtenir, comme la plus efficace, c'est de remercier, même quand on a peu reçu.<sup>1</sup> »

Les amis de l'Institut n'étaient pas sans doute pour la plupart très fortunés, mais ils étaient nombreux et leur réponse généreuse permit au supérieur général de faire face aux besoins. Grâce au zèle d'un catholique militant, M. de la Villeboisnet, un juvénat s'ouvrit à Hennebont en janvier 1895, dans une maison assez vaste pour accueillir cent cinquante jeunes gens. Quelques mois plus tard un autre s'ouvrit à La Guerche-de-Bretagne en Ille-et-Vilaine, puis un autre au Folgoët, pour les jeunes du diocèse de Quimper. D'autres aspirants arrivaient à Ploërmel, même du pays basque, malgré la distance. Le f. Cyprien résolut de fonder un juvénat pour la région pyrénéenne : il fut installé à Saint-Jean-Pied-de Port en 1894.

Les jeunes Frères récemment formés et munis du diplôme réglementaire allaient permettre d'honorer de nouvelles demandes. En 1892 on enregistrait encore l'ouverture de douze écoles chrétiennes et dans ses divers numéros de cette même année, la *Chronique* publie le récit de la bénédiction solennelle de trente-quatre établissements nouveaux construits grâce à la générosité des paroissiens.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> LAVEILLE, Op. cit., p. 419.

#### Le f. Abel Gaudichon au Canada.

L'état de santé et les infirmités du f. Cyprien ne lui permettaient pas d'entreprendre le voyage du Canada pour y visiter les Frères. Il y délégua son assistant, le f. Abel Gaudichon qui arriva à Laprairie le 30 mai 1892.

L'envoyé du supérieur général visita d'abord le noviciat et le juvénat des frères, puis les classes primaires. Partout son optimisme, son langage imagé et ses manières avenantes le firent apprécier des maîtres et des élèves ainsi que des responsables de l'éducation.

Dans ce pays tout nouveau pour les Frères, il importait que le supérieur prenne contact avec les pouvoirs publics. Le bon renom déjà acquis des premières écoles facilita les rencontres. De plus les réalisations pédagogiques du f. Abel Gaudichon et sa renommée comme agronome intéressèrent les responsables de l'agriculture de la Province de Québec. Ils envisageaient même de confier aux frères la direction d'écoles avec fermes modèles : « Donnez-moi cent de vos Frères, disait le ministre de l'Instruction publique, et je vous en promets cinq cents. »

Le délégué du Supérieur général ne pouvait certes s'engager de la sorte ; mais le succès de son voyage et l'accueil reçu l'incitaient à faire au conseil de l'Institut un rapport très favorable au développement de l'œuvre des Frères au Canada. Et l'avenir devait montrer le bienfondé de cette orientation.

# Démarches pour l'introduction de la Cause du Serviteur de Dieu, Jean-Marie Robert de la Mennais.

En 1892, les Pères de l'Assomption avaient demandé pour leur collection *Les Contemporains* un article sur l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Le f. Stéphane répondit à cette demande ; il développa cette

étude qui fut ensuite publiée sous le titre :*Un ami de l'enfance au XIXe siècle*.

Deux années plus tard, le f. Abel eut l'occasion de soumettre ce travail, qui présentait la personnalité rayonnante du fondateur, à Mgr Marini, Secrétaire des Brefs à Rome. Celui-ci lui déclara alors qu'il serait opportun d'envisager une réflexion en vue d'introduire la Cause de béatification d'un prêtre si dévoué aux œuvres apostoliques et particulièrement à l'éducation chrétienne de l'enfance. Le f. Cyprien prit conseil de l'évêque de Vannes, Mgr Bécel et du cardinal Richard, qui avait très bien connu le fondateur, et recueillit leurs encouragements. Dès lors le mouvement était lancé.

Le 7 avril 1895, des négociations s'ouvrent avec l'autorité diocésaine et le Conseil de l'Institut des Frères rédige une demande en vue de l'ouverture d'un Procès de l'Ordinaire. On s'emploie à la réunion des écrits du serviteur de Dieu Jean-Marie Robert de la Mennais. Le P. Nicolet, procureur des Pères Maristes à Rome, accepte la charge de postulateur de la cause. On prend contact avec l'abbé Auguste Laveille, oratorien, qui commence les premières recherches en vue d'une biographie documentée du fondateur des Frères.

Le f. Cyprien entretient la flamme par ses circulaires qui évoquent ce sujet à partir de 1895 ; la *Chronique des Frères* publie en tête de chaque numéro une présentation intitulée : *Petite fleur du vénéré P. de la Mennais*. Le calendrier particulier publié dans l'Institut retient pour chaque jour une sentence empruntée aux exhortations du fondateur. Enfin est lancée dans tout l'institut et auprès des amis et de toutes les personnes qui pourraient apporter des témoignages sur sa vie, une recherche active des nombreux écrits du serviteur de Dieu..

Il faudra attendre quatre années avant que ne soit constitué à Ploërmel, le 7 octobre 1899, le tribunal diocésain destiné à introduire la Cause de béatification et de canonisation du serviteur de Dieu. Mais c'est bien le f. Cyprien qui prit l'initiative de tout ce mouvement que ses successeurs continueront d'encourager après lui.

## Dernières luttes, derniers engagements.

Au mois de mars 1894 un chapitre fut réuni pour procéder à l'élection des assistants : les nouveaux élus furent les frères Abel Gaudichon, Anatolien Gérard, Donatien Chantreau, Lucien-Joseph Quipoul, Stéphane-Marie Biovir et Yriez-Marie Chapel. Le f. Cyprien, en cours de mandat, n'insista pas pour être déchargé de sa tâche, mais conscient de son état de santé il présenta au Saint-Siège sa démission ; cependant Mgr Bécel, évêque de Vannes, consulté à ce sujet par les autorités romaines, demanda avec instance son maintien à la tête de l'Institut de Ploërmel. Le supérieur général, qui avait nourri l'espoir de

se retirer dans le Midi, à Lourdes, écrivait au f. Job Renault, récemment nommé provincial des Frères de Gascogne :

« Que ne puis-je, à votre place, aller immédiatement dans ce cher Midi ![...] Depuis longtemps déjà je me berçais de cette douce illusion, car j'étais bien résolu à donner ma démission; mais, hélas! j'ai trouvé de la part de Mgr de Vannes, et de Rome même, une opposition absolue¹. »

Le 4 octobre 1894, une belle cérémonie de mémoire avait été organisée à Pordic par la municipalité et la paroisse pour

F. Stéphane BIOVIR (1842-1905)

– Élu assistant en 1894.

Auteur d'une biographie de l'abbé JeanMarie de la Mennais

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 25 mai 1894. AFIC.

célébrer le dévouement des deux personnes qui y avaient laissé un vif souvenir : Sœur Saint-Rémy, qui s'occupait des plus petits enfants, et le f. Cyprien qui avait été pendant de longues années directeur de l'école. Ce fut pour tous une journée de grande émotion.

Mais c'était aussi l'époque de la lutte contre les prétentions du fisc qui devenaient exorbitantes et risquaient de désunir les congrégations, partagées sur la conduite à tenir. Malgré les pressions, le f. Cyprien maintint fermement sa résolution de refuser le payement du droit d'accroissement.

En août 1895, le supérieur général tient à présider toutes les retraites : Ploërmel, Rennes, Lannion, Nantes, Flers, Lavacan. Il y voyait la source d'un renouveau de ferveur :

« Lorsqu'une société religieuse donne de telles preuves de sa vitalité, lorsqu'elle accuse dans ses membres un si grand amour pour Dieu, un si ardent désir de lui être fidèle, une telle union des esprits et des cœurs, il est permis de fonder sur elle les plus légitimes espérances<sup>1</sup>. »

Il préconise fortement l'organisation de retraites de rentrée pour tous les élèves des pensionnats, au début de l'année scolaire, marquant ainsi son souci de formation chrétienne. Ses dernières lettres sont des exhortations aux Frères directeurs des noviciats, à l'occasion de leur retraite; il y révèle son âme d'apôtre:

« Je ne saurais vous dire combien j'ai été heureux de vous donner cette récollection spéciale, à vous qui remplissez une fonction si importante dans la congrégation, puisque son avenir est entre vos mains. Tout ne dépend-il pas, en effet, de la formation des sujets ?[...] Inspirez à vos chers disciples une piété forte, qui regarde comme sa première obligation l'accomplissement des commandements divins ; puis vous édifierez sur cette base la véritable vie religieuse<sup>2</sup>. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du supérieur général, *Chronique*, juillet-septembre 1895.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du 12 juin 1897. AFIC.

Mais on constate, en décembre 1895, une aggravation de son état de santé. Le f. Cyprien demande conseil à son directeur spirituel, à propos de sa démission :

"J'ai 80 ans, mes facultés baissent de plus en plus [...] Je regarde comme un devoir impérieux de me décharger sans retard de fonctions que je ne puis plus remplir<sup>1</sup>."

Il semble que le conseiller repoussa une solution radicale et suggéra plutôt des arrangements. Toutefois le supérieur sait que le temps lui est compté et il le consacre à la prière et à ses obligations religieuses. Le 6 janvier 1897 il signe sa dernière circulaire, sur le recrutement de l'Institut. Il y révèle la hauteur de sa pensée et son sens de l'Église en élargissant ses vues bien au-delà de l'intérêt même de son œuvre, suivant en cela l'exemple du fondateur. Sa dernière retraite, faite à Saint-Gildas de Rhuys au début de juin, fut une préparation à la mort. Quelques semaines plus tard, le 26 juin, il est frappé d'une congestion cérébrale à Ploërmel. Il meurt le 14 juillet 1897, à l'âge de 81 ans.

78

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 17 avril 1896, AFIC.

#### Situation de l'Institut en 1897.

Tenter d'évaluer l'action d'un généralat de trente-six années, c'est rappeler le courage, la fidélité de celui qui eut la force de prendre la relève à la tête de l'Institut à la mort du fondateur. C'est aussi montrer le travail réalisé dans des circonstances qui s'avérèrent difficiles et de plus en plus éprouvantes, jusqu'à la mesure discriminatoire que constitue la laïcisation de toutes les écoles communales tenues par les Frères de l'Instruction Chrétienne..

En s'inspirant des panégyristes du f. Cyprien Chevreau, on peut résumer en quelques mots les fruits de son action à la tête de la congrégation <sup>1</sup>: la discipline religieuse a été maintenue et affermie; deux provinces, la Normandie et la Gascogne sont rattachées à l'Institut; des maisons ont été fondées à l'étranger: en Haïti et au Canada; en France des écoles libres remplacent, en nombre important, les écoles publiques enlevées aux Frères.

L'apostolat de la prière a été instauré dans tout l'Institut avec le culte du Sacré-Cœur; l'éveil et le soutien des vocations se manifeste par l'ouverture de juvénats, de postulats, et de scolasticats : seize de ces maisons accueillent en 1897 plus de huit cents jeunes gens. La création de l'œuvre des noviciats permet d'assurer aux aspirants l'appui et les ressources nécessaires. Pour le soutien spirituel de tous les Frères, les grandes retraites ont été inaugurées en 1887 sur le modèle des grands exercices de saint Ignace, et plus de mille religieux en ont déjà bénéficié à la fin du généralat.

La congrégation est devenue un institut canoniquement érigé, avec l'émission publique par les profès des trois vœux de religion et la reconnaissance du Saint-Siège, par le décret pontifical du 7 mars 1891.

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chronique n° 8, août 1897, p. 154.

Les traditions et l'esprit du fondateur ont été entretenus dans un esprit filial par le moyen de quatre-vingt-dix lettres circulaires riches d'enseignements et d'encouragements. Le supérieur a toujours veillé à ce que ses disciples soient attentifs à se placer à la hauteur de leur ministère spécial sur le plan éducatif, pédagogique et professionnel. Il n'a pas hésité non plus, suivant en cela l'exemple du fondateur, à saisir les opportunités de répondre aux besoins nouveaux, que ce soit pour l'enseignement général, agricole ou professionnel. Les résultats obtenus témoignent d'une intense activité en ce domaine.

Bon ouvrier du Christ tout au long de son activité, le f. Cyprien s'est aussi montré, dans les moments difficiles de la fin de son généralat, à l'époque des brimades administratives et de la laïcisation des écoles, un valeureux soldat du Christ, résistant jusqu'au bout aux lois iniques, refusant les lois spoliatrices. En cela aussi il suivait l'exemple du fondateur qui lutta jusqu'au bout pour la liberté de l'enseignement, menacée par des décrets toujours plus contraignants.

La dernière œuvre du f. Cyprien Chevreau fut de lancer les premières démarches pour l'introduction de la cause de béatification de Jean-Marie Robert de la Mennais : il donnait ainsi le plus beau témoignage de sa fidélité au fondateur !

Il laissait à son successeur un institut sans doute atteint par les attaques des adversaires, mais raffermi par l'épreuve. Durant toutes ces années, la congrégation s'était développée et structurée, passant de moins de 900 membres en 1860 à 1780 en 1897, soit près du double, sans compter les novices. 269 frères enseignaient hors de France; l'Institut avait la charge de 418 écoles, dont 182 dirigées par un seul frère, et de 57 internats. Le nombre des élèves atteignait environ 75000. Sans doute, l'avenir restait-il lourd de menaces : les Frères de Ploërmel, à l'heure où ils perdaient leur supérieur général, ne pouvaient prévoir qu'après la tempête de la laïcisation, il devraient affronter une persécution pire encore, qui les chasserait de leur pays d'origine et les disperserait dans le monde, ne laissant à ceux qui voulaient poursuivre

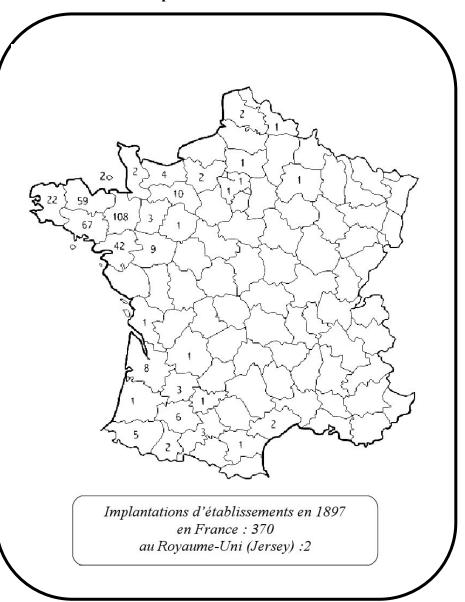
sur place leur mission propre, c'est-à-dire l'œuvre de l'éducation chrétienne, que la perspective d'une vie exposée à tous les aléas de la clandestinité.

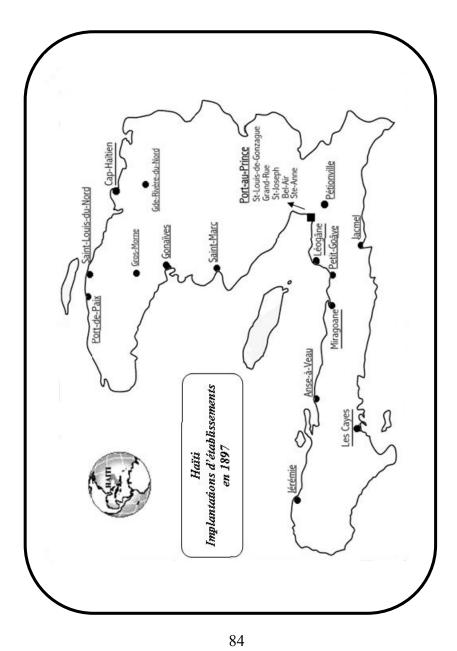
Annexe I.

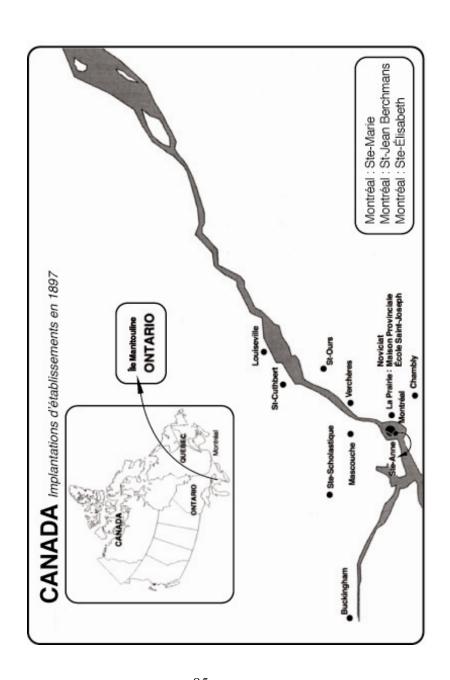
18 Établissements des Frères de Tinchebray réunis en 1880 aux Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel. (par départements).

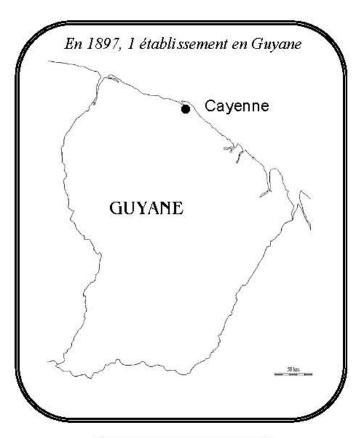
Département	Localité	Date	Date de
		d'ouverture	fermeture
ORNE	Briouze	1852	1903
	Flers-de-l'Orne	1868	
	La Ferté-Macé (coll.)	1855	1907
	St-Mars d'Égrennes	1861	1890
	Ste-Honorine la Ch.	1870	1888
	Sées (collège)	1855	1896
	Tinchebray (école)	1851	1903
	Tinchebray (collège)	1874	1903
	Vimoutiers (école)	1858	1895
	Vimoutiers (collège)	1854	1877
CALVADOS	Creuilly	1858	1904
	La Maladrerie-Caen	1867	1881
	Livarot	1860	1883
	Vaux-sur-Seulles	1854	1887
	Villiers-le-Sec	1853	1906
	Vire (collège)	1858	1906
MAYENNE	Argenton	1859	1909
	Brains-sur-les-Marches	1879	1894

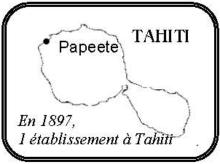
Annexe II Cartes des implantations des établissements en 1897 :

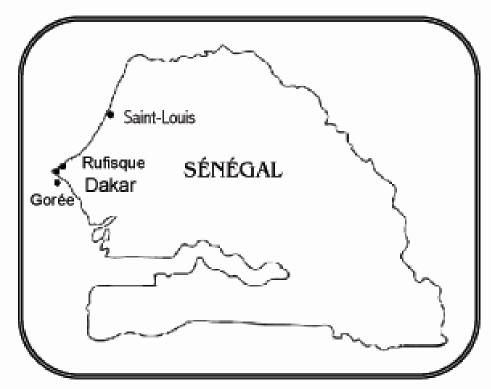












Implantations d'établissements au Sénégal en 1897 : 4



NB: Les cartes ont été préparées par le frère Gilles Pierre, sauf celle du Canada, fournie par M. François Boutin, directeur des Archives de La Prairie.

#### SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

#### Sources manuscrites.

Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne (AFIC), Rome. Archives nationales.

Archives départementales de Vannes, Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Nantes.

Archives des Frères des Écoles Chrétiennes, Rome.

Archives diocésaines de Vannes, Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Nantes.

- F. Alexis-Marie AUVRAY, *Le Généralat du R. F. Cyprien*, manuscrit, AFIC..
  - H. RULON, Généralat du F. Cyprien, manuscrit, AFIC.
- H. RULON, Congrégation des Frères de Ploërmel, sa fondation, son évolution, son état actuel, manuscrit, AFIC.

### Sources imprimées.

Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne, Années 1879-1897.

## Bibliographie.

- E. HERPIN, L'abbé Jean-Marie de la Mennais. Ses grandes idées et ses grandes œuvres, Ploërmel, 1896.
- A. LAVEILLE, Le Frère Cyprien, 2<sup>ème</sup> Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne (1816-1897), Paris, 1910, 470 p.
- H. NOURRISSON, Les Frères de l'Instruction Chrétienne dans la tourmente en France de 1880 à 1914. Études Mennaisiennes, n° 27.
- J. PRÉVOTEAU, Les Frères de Tinchebray (1850-1882) Études Mennaisiennes, n° 36.

## **SOMMAIRE**

Introduction	2	
- Ama		
I. 4ème réélection du F. Cyprien (1879-1889)		
Voyage à Rome	/	
Les lois Ferry		
Une opposition imprévue		
L'implantation de l'Institut au Canada		
La loi du 30 octobre 1886		
Des écoles libres paroissiales		
Les laïcisations aux colonies		
	,	
II. Implantation des écoles. – Pédagogie et enseig	gnement	
117 établissements ouverts de 1879 à 1897	39	
La situation nouvelle de l'Institut		
Méthodes et livres scolaires		
Développement de l'enseignement agricole		
Enseignement technique et commercial		
Hydrographie et nautique	56	

III - 5 <sup>ème</sup> réélection du F. Cyprien (1889-1897)	.58
Le Chapitre de 1889	.58
Nouveau voyage à Rome (14 février 1890)	
Développement de l'œuvre au Canada	
1891 : Décret d'approbation de l'Institut par le Saint-Siège . Démarches pour l'introduction de la Cause de béatification . Dernières luttes, derniers engagements	.74
Conclusion : Situation de l'Institut en 1897	.79
Annexe I - 18 établissements des Frères de Normandie	
réunis en 1880 aux Frères de Ploërmel	.82
Annexe II –Cartes des implantations en 1897	.83
Sources et bibliographie	.90
Sommaire	.92